

la tribune

Formules d'affaires Drummond:
la 3e plus importante (p. 5)Crédit pour l'exportation:
intérêt haussé (p. 7)

Forum

Finance
Informations
générales

L'industrie de l'amiante

Une crise sans précédent

SHERBROOKE — L'industrie de l'amiante, dont la région des Cantons de l'Est constitue la capitale mondiale, traverse actuellement une crise sans précédent.

NDLR. L'amiante traverse une période difficile. Les mises à pied se sont multipliées au cours des derniers mois dans les mines de la région. A la lueur de la prise de contrôle plus tôt cette semaine de la Société Asbestos par le gouvernement québécois, LA TRIBUNE présente aujourd'hui et lundi un dossier sur l'état actuel et l'avenir de l'industrie de l'amiante...

Jamais, de mémoire d'homme, une telle situation a eu à être déplorée dans le passé. "Avec pas loin de 200.000 tonnes de fibres en inventaire, les cinq entreprises productrices au Québec (quatre à Thetford-Mines et dans les environs immédiats et un à Asbestos) connaissent le pire moment de leur histoire", note M. Paul A. Filteau, directeur général de l'Association des mines d'amiante du Québec.

L'autre plus mauvaise période pour ces entreprises remonte à 1975, alors que des grèves avaient mis fin durant près de huit mois aux activités de la plupart des compagnies; les laissant avec un inventaire d'environ 100.000 tonnes. Mais à ce moment, on savait qu'après le conflit de travail il y aurait reprise; ce qui est moins sûr maintenant.

Conjoncture économique

On sait tous que la conjoncture économique mondiale demeure la grande responsable de la pré-

sente situation. Comme près de 70 pour cent des produits confectionnés à base d'amiante servent les fins de l'industrie de la construction, et que cette dernière connaît un profond malaise, tout s'explique.

En rajoutant à cet état dépressif de l'économie mondiale le manque de devises étrangères dans les pays en voie de développement (des clients potentiels très importants) et les pressions des divers groupes en Europe (en particulier en Allemagne et au Danemark) qui demandent à leur gouvernement de boycotter les produits d'amiante, le tableau devient encore plus sombre.

Textes de
François GougeonPhotos Claude
Poulin

Perte d'emplois

L'état lamentable de la situation explique l'importante saignée des emplois qui a court depuis près d'un an et qui devrait aller en s'accroissant. Alors que que dans les "bonnes années", les cinq entreprises de la région procuraient du travail à environ

6.500 personnes, on en compte aujourd'hui à peine 5.000.

L'endroit où les travailleurs ont été le plus touché est sans conteste la Johns-Manville d'Asbestos, où plus de 600 personnes ont perdu temporairement (?) leur emploi. Mais malgré tout, il n'y a eu que trois semaines de fermeture à cause du ralentissement de l'économie. Ici, on estime à environ 70.000 le nombre de tonnes de fibres d'amiante mis en entrepôt et que la compagnie tente d'écouler.

Le deuxième endroit le plus éprouvé est la Société Asbestos Ltée de Thetford-Mines où, actuellement, environ 160 salariés se retrouvent sans emploi. Mais en plus, les quelque 1.400 ouvriers ont été soumis durant l'année 1981 à 12 semaines de chômage forcé. Et l'on prévoit trois autres semaines d'arrêt, entre le 13 décembre et le 4 janvier. Quant aux inventaires, ils seraient d'environ 60.000 tonnes.

A la Carey

Du côté des mines Carey d'East-Broughton, environ 150 employés (sur un total de quelque 500) ont été congédiés à cause du ralentissement et chaque semaine voit grossir le nombre. Les inventaires sont aussi très élevés, de l'ordre de quelques dizaines de tonnes.

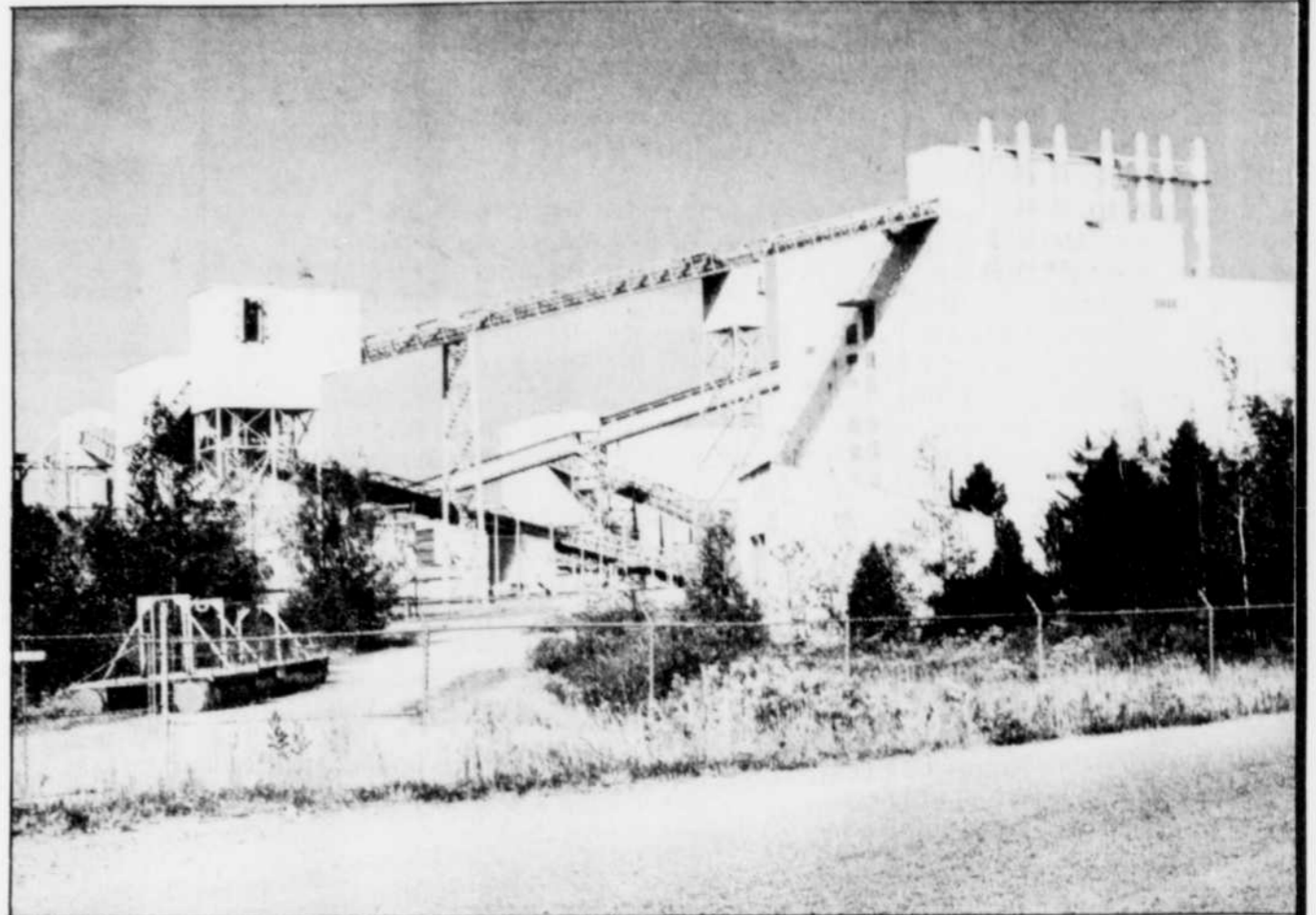
Du côté des compagnies Lac d'amiante de Black Lake et Bell de Thetford-Mines (achetée par le gouvernement du Québec le 19 mai 1980), il n'y a eu aucune fermeture, mais on prête des inten-

tions peu encourageantes à la Lac d'amiante, où oeuvrent environ 700 personnes.

Finalement, à ce chapitre, il n'y a semble-t-il qu'à la société

Bell où la situation apparaît la plus intéressante, alors que quelques dizaines de nouveaux emplois y ont été créés, dans le cadre de la poursuite d'un pro-

gramme d'investissements de 7,9 millions \$ pour l'agrandissement et la modernisation du moulin et de travaux de développement minier.



"Avec pas loin de 200.000 tonnes de fibres en inventaire, les cinq entreprises productrices d'amiante au Québec (quatre à Thetford-Mines et dans les environs immédiats et un à Asbestos) connaissent le pire moment de leur histoire", note M. Paul A. Filteau, directeur général de l'Association des mines d'amiante du Québec.

Transformation: très lente
progression depuis 1979

SHERBROOKE — Malgré la venue de nouvelles entreprises dans le domaine, le taux de transformation de la fibre d'amiante au Québec en vue d'en faire des produits finis a très peu progressé.

Ce taux qui n'était que de 3 pour cent avant la naissance de la Société nationale de l'amiante qui a vu le jour en 1979, est présentement d'un peu plus de 5 pour cent.

Toutefois, il est fréquent d'entendre dire que la transformation a triplé, que le taux en est maintenant de 9 pour cent. Mais il n'y a rien de plus faux. Ou du moins s'agit-il d'un malentendu, comme le précise M. Daniel Perlstein, président et directeur général de la Société nationale de l'amiante.



Daniel Perlstein

"Ce taux réfère à la capacité de transformation... c'est-à-dire que si toutes les entreprises du Québec spécialisées dans la transformation de l'amiante fonctionnaient à plein rendement, la transformation serait à 9 pour cent. Mais elle est actuellement à 5 ou 6 pour cent", note-t-il, expliquant que ce taux représente la transformation d'environ 100.000 tonnes de fibre d'amiante.

Cette différence réfère encore ici à la situation économique trouble que l'on traverse actuellement. M. Perlstein prend en exemple le cas d'une des filiales du groupe qu'il dirige, Atlas Turner (une composante des Mines d'amiante Bell localisée à Montréal), où, en raison de la conjoncture économique peu attrayante dans l'industrie de la construction, la production d'amiante-ciment est à un bas niveau.

Au beau fixe

Mais si M. Perlstein prend en défaut la compagnie Atlas Turner de Montréal, dont on sait qu'elle fonctionne à perte (elle a subi un déficit de 613.000 \$ au cours du dernier exercice financier), il en est tout autrement — c'est le moins qu'on puisse dire — des autres entreprises qui appartiennent à la Société nationale de l'amiante.

Cet organisme, qui a pour objectifs la recherche, le développement et l'exploitation de gisements d'amiante, toute activité de nature industrielle, manufacturière ou commerciale reliée à la transformation de la fibre d'amiante, ainsi que la recherche et le développement de nouveaux usages ou procédés de transformation de l'amiante s'en tire très honorablement en dépit de la mauvaise situation économique.

Ainsi, pour ce qui est des Mines d'amiante Bell, le rendement sur l'investissement s'élève à 26,4 pour cent. C'est-à-dire qu'en déboursant environ 32 millions \$ pour l'acquisition de cette entreprise (achetée le 19 mai 1980), la Société nationale de l'amiante a réalisé grâce à celle-ci un bénéfice d'exploitation de 7,4 millions \$ au cours du dernier exercice financier. Une vraie mine d'or cette entreprise Bell, clame-t-on dans les milieux de l'amiante, surtout quand on songe que pour les huit premiers mois de 1981 (les statistiques les plus récentes sont du mois d'août), les cinq entreprises productrices d'amiante du Québec ont vu baisser de près de 18 pour cent leurs expéditions par rapport à la même période en 1980: soit 564.046 tonnes de janvier à juillet 1981 inclusivement, contre 702.375 de janvier à juillet de l'année dernière.

Produits d'amiante

Du côté des produits d'amiante, les compagnies Lupel (au Cap-de-la-Madeleine), qui fabrique du feutre à plancher, Distex (à Montréal), qui fabrique des freins et Turners Buiding Products (à Mission, en Colombie-Britannique, acquise en même temps que Atlas Turner de Montréal, et appartenant toutes deux aux Mines d'amiante Bell), qui dessert en plaques d'amiante-ciment les marchés des Prairies et de la Côte ouest, enregistrent au total un bénéfice d'exploitation de près de 2 millions \$.

C'est bon, très bon même quand on connaît la conjoncture économique actuelle et ces entreprises ne sont qu'une partie de la gamme variée des projets dans lesquels la Société nationale de l'amiante investit, comme on le verra dans un autre article.

À L'ATTENTION DES
PROPRIÉTAIRES-
OCCUPANTS

Cochez cette case si vous pensez être admissible au Régime canadien de renouvellement hypothécaire proposé dans le discours du budget du 12 novembre 1981.

Oui, j'habite en permanence mon propre logement.

Oui, après le renouvellement de mes dettes hypothécaires, je calcule devoir payer en principal, intérêt et taxes (plus 50 % des frais de copropriété, selon le cas), plus de trente pour cent de mon revenu total de ménage avant impôt.

Si vous avez coché les deux cases précédentes, il se peut que vous soyez admissible à l'un des éléments suivants du régime:

1. Si vous avez plus de 5 pour cent d'avoir propre dans votre maison, votre prêteur pourrait consentir à reporter pendant un an vos paiements d'intérêt, jusqu'à concurrence de \$3 000.

OU 2. Si vous avez moins de 5 pour cent d'avoir propre dans votre maison, vous pourriez avoir droit pendant un an, à une subvention pouvant s'élever à \$3 000 (qui serait versée à votre prêteur par tranches mensuelles).

Pour en savoir davantage sur les critères d'admissibilité et sur le projet de Régime canadien de renouvellement hypothécaire, il vous suffit de composer, sans frais d'interurbain, l'un ou l'autre des numéros de téléphone suivants:

Sans frais:

1-800-267-3780

sauf la région d'Ottawa-Hull: 744-2455

Toll-Free:

1-800-267-4140

except within Ottawa-Hull area, call: 744-3570



Société canadienne
d'hypothèques et de logement
L'honorable Paul Cosgrove
ministre

Canada Mortgage
and Housing Corporation

Canada

La page éditoriale

Un budget décevant

La prochaine fois que le ministre Paul Cosgrove donnera aux propriétaires de maisons le conseil d'attendre le budget du ministre des Finances avant de vendre ou de poser un geste quelconque, il devrait auparavant s'enquérir de ce que contient en gros ce fameux budget. Celui présenté jeudi par M. Allan MacEachen, constitue une tentative trop timide et probablement inefficace de venir en aide aux propriétaires étouffés par leur hypothèque.

Bien sûr l'annonce dans la journée de la baisse du taux d'escompte peut signifier des jours meilleurs pour ceux qui renégocieront leur hypothèque, mais ceux qui l'ont fait depuis un an, resteront aux prises avec des problèmes quasi-insolubles. D'ailleurs l'aide offerte à une minorité de propriétaires aura elle-même l'effet d'un analgésique ordinaire pour guérir un cancer terminal, tellement les propriétaires doivent s'endetter pour en bénéficier. Depuis quelques mois, des milliers de Canadiens espéraient que ce budget les soulagerait un peu. L'industrie de la construction avait besoin d'un stimulant majeur pour éviter une crise plus grave. M. MacEachen a déçu des milliers de propriétaires et surtout, il les a placés indirectement dans une situation frisant la faillite.

Le ministre des Finances prétend assainir les finances canadiennes avec son budget et il y parviendra relativement bien. Mais pour atteindre son but, il

tombe à bras raccourcis sur l'industrie, ceux qu'il appelle les hauts salariés et sur les gouvernements provinciaux. Il puisera quelques milliards de plus chez les "riches", i.e. chez ceux qui par leurs achats stimulent l'économie. Ce n'est pas évident que l'état en s'accaparant de ces sommes les dépensera de façon rentable pour l'économie canadienne. Il fallait diminuer le nombre d'échappatoires fiscales et mettre un terme à des aberrations qui permettaient à des gens dont le revenu pouvait atteindre \$100,000, de payer moins d'impôt qu'un salarié à \$35,000 ou \$40,000. Mais au lieu du scalpel du chirurgien, M. MacEachen s'est servi de la hache du bûcheron. Ça manque d'élégance et de raffinement.

Le coup fait aux provinces est aussi grave sinon plus, parce que les conséquences atteindront tous les contribuables. L'argent que les provinces ne percevront pas par voie de transferts de fonds fédéraux, sera pris dans les goussets des contribuables. Le coupable initial sera Ottawa, mais les critiques iront forcément à celui qui augmente les taxes.

En somme, un budget décevant qui luttera contre l'inflation, mais ne stimulera pas l'économie et ne combattras pas le chômage. Un budget que les économistes aimeront peut-être mais qui n'aidera pas les Canadiens.

Jean Vigneault



OPINION DES LECTEURS

Crise du logement: les propriétaires sont responsables

Cette lettre fait suite à l'annonce du président de la Régie du logement, M. Chapdelaine, et du ministre responsable de l'habitation, M. Guy Tardif, à savoir que la loi 107, créant la Régie du logement sera modifiée bientôt, afin de mieux protéger les intérêts des propriétaires.

En effet, M. Chapdelaine annonce que la Régie inclura parmi les nouveaux indices d'augmentation des loyers, les taux d'intérêts hypothécaires, de plus, la Régie augmentera le taux de rendement accordé aux propriétaires. M. Chapdelaine a quand même l'audace d'affirmer que le problème

du logement est dû aux locataires qui veulent moins payer pour les mêmes services, lorsqu'on sait très bien que les propriétaires n'investissent pas dans la qualité de leurs logements pour préserver leurs profits.

Le problème du logement, ce n'est pas les loca-

taires, mais bien les propriétaires et les spéculateurs qui créent une pénurie de logement pour assurer une meilleure rentabilité de leurs immeubles existants, et ce, au détriment des locataires. Le problème du logement, c'est également la Banque du Canada qui par ses politiques rend la vie insoutenable aux propriétaires de maisons familiales, à un tel point que ces derniers se retrouvent locataires à la grande joie des propriétaires de loyers.

Les locataires, eux, lorsqu'ils doivent emprunter parce qu'ils ne peuvent plus répondre aux besoins essentiels, ne peuvent pas faire payer les intérêts de leur emprunt à d'autres, et en plus, ils ne peuvent pas bénéficier des taux préférentiels accordés aux propriétaires.

La soif monétaire des propriétaires acculera aux murs les locataires qui, bientôt, n'auront d'autres choix que de se retrouver dans la rue. Car, si les temps sont durs, ils le sont pour tous et surtout pour les plus démunis qui composent la population des locataires.

Et pourtant, c'est sur le dos des locataires que les propriétaires veulent faire payer les coûts de cette crise de logement. Les propriétaires et M. Chapdelaine s'accordent tous à dire que les locataires devront se serrer la ceinture, mais eux pourront vivre largement en donnant des augmentations dépassant de beaucoup la courbe de l'inflation annuelle.

Yvon Lalumière
Association des locataires de Sherbrooke

Pas surprenant que ça aille mal

M. Jacques Parizeau
Ministre des Finances
Québec

Je ne sais plus comment ça fait de fois que vous parlez d'acheter ce qui reste de l'Asbestos Corporation Limited mais j'aimerais seulement vous faire remarquer que votre gouver-

nement a fait changer le nom de la compagnie ACL pour le nom de compagnie SAL (Société Asbestos Limitée).

Donc, à l'avenir, pouvez-vous, s.v.p., vous servir du nom français d'abord que c'est vous autres qui l'avez exigé et que ça serait bon que vous prêchiez par l'exemple.

Je suis tout à fait surpris (pour la XIème fois) que votre conseil des ministres continue à vouloir donner un cadeau de 250 millions (plus ou moins) pour une compagnie que la plupart n'ont même jamais vue. Si c'est ça l'administration de nos biens, pas surprenant que nous sommes à battre les déficits.

Henri Blanchard
Thetford Mines

BILLET

Une lueur d'espoir

Répondant à l'invitation qui leur était lancée, un groupe d'une dizaine de personnes se réunissent récemment à Caritas-Sherbrooke pour mettre sur pied une association de parents et d'amis de malades mentaux. Le projet semble bien amorcé et on espère que dans un proche avenir on verra ce nouveau groupement agir avec efficacité dans notre milieu pour améliorer les conditions de vie et de traitements de ceux-là qu'affecte la maladie mentale, tant les malades eux-mêmes que leur entourage.

On ne peut pas louer ceux qui s'attaquent à une telle tâche car le travail est immense dans ce domaine. On a fait de grands efforts pour diminuer le nombre de malades internés dans de grandes institutions comme Saint-Jean de Dieu ou Saint-Michel Archange. Il est certes heureux qu'on ne recoure pas aussi facilement à l'internement de celui dont l'esprit est dérangé par une maladie mentale sérieuse, mais il faut se rendre compte que si les services de psychiatrie d'hôpitaux généraux offrent une thérapie pour une certaine période, le retour dans la famille d'un malade ne va pas sans inconvénients sérieux tant pour la personne affectée que pour son entourage. Perdre le plein usage ou le

contrôle de son esprit constitue certes une épreuve douloureuse pour le malade et l'épreuve peut être tout aussi pénible pour un entourage démuné de ressources ou de moyens pour faire face à la situation. Effectivement, certaines personnes vivent des drames apparemment sans issue parce que la maladie mentale est entrée dans la famille.

Que des personnes s'unissent pour faire face à cette épreuve, qu'elles s'entraident et s'encouragent, qu'elles conjuguent leurs efforts pour obtenir réponse aux besoins des malades mentaux ne peut qu'être objet d'encouragement et d'appui. Dans une société marquée par la recherche de la réussite et de l'efficacité il faut être vigilant et même aller à contre-courant pour accorder à des groupes moins intéressants comme les malades mentaux, les alcooliques ou les prisonniers l'attention à laquelle ils ont droit plus que tout autre. L'abbé Pierre répète souvent que "les plus démunis doivent être les premiers servis". Notre solidarité humaine et notre charité fraternelle, peuvent redonner la santé à un malade, sinon, sûrement l'espérance et le reconfort à ceux-là qui souffrent.

Abbé Desève Cormier

Une vie de peur et d'angoisse

M. Georges Comtois
et Mme Johanne Perron

Je vous approuve tous les deux à cent pour cent pour ce qui est de protéger la société qui devient dangereuse.

Il n'y a aucune sécurité

pour la population du Québec. Nous sommes des victimes qui vivent de peur et d'angoisse d'aller faire un séjour à l'hôpital.

Il faut se renfermer dans nos maisons et on est pas encore sûr. (...)

Qu'ils fassent des prisons moins modernes. Nous ne savons même plus où cacher notre argent. Nous courons au plus vite payer

le loyer avant que quelqu'un ne le vole.

N'ai-je pas raison?

Pourquoi ne pas remettre la chaise électrique ou établir la guerre pour ramasser ces voyous qui veulent tout détruire? Je passerais de porte en porte pour demander la pendaison pour ceux qui ont tué. (...)

Flore Poisson

L'école de musique: nous attendons toujours

M. René Lévesque
Premier ministre du Québec

Permettez-moi de prendre quelques minutes de votre temps si précieux pour attirer votre attention sur le fait qu'ici, dans la région de l'Estrie, on nous a fait une promesse qui, à bon droit, nous a tous réjouis: "Vous aurez une École Supérieure de Musique". Ceci se passait en 1979, lors des fêtes du 25e anniversaire de la fondation de l'Université de Sherbrooke. Eh bien! Nous attendons encore!

Au nom de quelles valeurs ou plutôt au nom de quels droits (puisque aujourd'hui on parle surtout de droits) les sports et les maisons de jeux passent-ils avant les arts? Cher monsieur le Premier Ministre, j'insiste et c'est un cri d'alarme que je vous lance, à vous qui avez en main nos destinées. En ma fière qualité de grand-maman et dans le souci de l'avenir des générations qui me succèdent, je m'inquiète! Pas vous, cher monsieur!

Nous savons pertinemment que vous avez à coeur un avenir brillant et toujours plus heureux pour notre peuple. Notre jeunesse, n'est-elle pas le "devenir du Québec"? Pourquoi ne pas donner à nos jeunes des moyens positifs de s'épanouir et de réaliser des aspirations tout à fait légitimes?

Je suis confiante que vous ne ferez pas la sourde oreille aux revendications de ces milliers de personnes qui attendent un "oui"... J'ose croire que vous saurez fléchir ces messieurs du ministère de l'Éducation et que très prochainement, nos attentes seront comblées.

Marie-Paule Lachance-Gendron
Magog

Vatican II et l'école pluraliste

Sur la première page de La Presse du 19 octobre, on lisait: "Dans l'esprit du christianisme de Vatican II, Laurin en faveur de l'école pluraliste."

Quel est donc l'esprit de Vatican II sur le caractère des écoles?

Dans son "Décret sur l'éducation", on lit, au dernier paragraphe du no 7:

"Mais aux parents, elle rappelle le grave devoir qui leur incombe de tout prévoir, en l'exigeant au besoin, pour que leurs enfants puissent bénéficier de ces secours (éducation morale et religieuse) et développer leur éducation chrétienne au rythme de leur formation profane."

"Aussi l'Église félicite-t-elle les autorités et les sociétés civiles qui, compte tenu du caractère pluraliste de la société moderne, soucieuses de la liberté religieuse, aident les familles

pour qu'elles puissent assurer à leurs enfants, dans toutes les écoles, une éducation conforme à leurs propres principes moraux et religieux."

Devoir grave aux parents d'exiger et... devoir grave à l'État de leur donner cette école... même si le milieu est pluraliste.

Dans l'école pluraliste, les droits des catholiques seront-ils bien garantis? Comment, pratiquement, pourront-ils les y faire respecter?

L'école pluraliste ne serait-elle pas pratiquement une école neutre? N'est-ce pas ce que voudraient incroyants et laïcistes?

L'école conforme à l'esprit du Concile c'est donc l'école confessionnelle avec exemptions pour ceux qui ne veulent pas de ce catéchisme et NON l'école pluraliste.

Léo Blais, év.-curé

BAVASSERIES

L'homme de la semaine

Notre personnage méritant cette semaine n'est nul autre que Rodrigue Laberge-Gaulin, diplômé de l'université de la rue et dont les diplômes nombreux sont entre autres, CSN, FTQ et CEQ. M. Rodrigue-Laberge-Gaulin, un homme qui travaille comme trois mais qui pense comme un ou commun, se signale à toutes les semaines à la défense des exploités, des sans voix, des gagne-petits.

Cet homme qui est une vraie trinité tellement il parle à plusieurs endroits dans une même journée, toujours pour dire la même chose, a organisé cette semaine des manifestations symboliques pour dénoncer l'agression odieuse du premier ministre Lévesque à l'égard des serveurs et servantes de l'état. Des malins diront que des manifestations symboliques vont très bien

avec le travail symbolique qu'ils accomplissent, mais nous avons le ferme propos de ne pas colporter de telles ignominies ignominieuses.

M. Rodrigue Laberge-Gaulin représente avec brio et souvent même, avec trio, les centaines de milliers de travailleurs de l'état et les quelques-uns de l'action. Cet homme discret dont le nom n'apparaît jamais sur les pancartes, il se contente des initiales de ses diplômes, est trop modeste pour faire de la politique. Mais en soulignant aujourd'hui son efficace contribution à un assainissement de l'économie et sa vive passion pour la cause des petits travailleurs de la base de \$15,000 en montant, nous espérons le sortir de l'oubli.

Gaspard Blanchard
Cet honneur n'a pas été commandité par la CSD.

SONDAGE GALLUP

Baisse de popularité de M. Trudeau

Cinquante sept pour cent des Canadiens sont insatisfaits de la façon dont le premier ministre Trudeau accomplit son travail. Ce pourcentage est de cinq points plus élevé

que celui enregistré un mois plus tôt et de vingt et un points plus élevé que le pourcentage des insatisfaits il y a un an.

Il y a peu de changement

quant à l'évaluation que font les Canadiens du travail accompli par le chef conservateur Joe Clark et le leader néo-démocrate Ed Broadbent.

		Satisfaits	Insatisfaits	Ne savent pas			
Trudeau:	Octobre 1981	30%	57%	13%			
	Septembre 1981	34%	52%	13%			
	Octobre 1980	48%	36%	16%			
Clark:	Octobre 1981	36%	41%	23%			
	Septembre 1981	37%	38%	25%			
	Octobre 1980	32%	42%	25%			
Broadbent:	Octobre 1981	37%	26%	37%			
	Septembre 1981	40%	24%	36%			
	Octobre 1980	43%	21%	36%			
Maritimes Québec Ontario Prairies Colombie-Brit.	Satisfaits:	33%	44%	30%	17%	12%	
	Insatisfaits:	56%	40%	58%	77%	74%	
	Ne savent pas:	10%	16%	13%	6%	14%	
	Clark:	Satisfaits	33%	33%	31%	47%	45%
	Insatisfaits	47%	37%	49%	31%	34%	
Ne savent pas	20%	31%	19%	22%	21%		
Broadbent:	Satisfaits	40%	30%	43%	34%	36%	
	Insatisfaits	31%	20%	24%	32%	38%	
	Ne savent pas	29%	50%	33%	34%	26%	

L'opinion des autres

Le Devoir

Un discours long comme une amertume

Il n'y avait hier ni place pour la négociation, ni place pour la réplique spectaculaire à l'attentat constitutionnel qui vient de subir le Québec, dans le discours inaugural long comme une amertume qu'a prononcé le premier ministre, M. Lévesque. Il se trouvait ainsi à écarter, du moins pour le moment, les rumeurs de référendum ou d'élection référendaire immédiate, qui circulent chez ceux qui ne craignent pas le risque d'accumuler les défaites. Il aura déçu ceux qui auraient voulu le voir ouvrir la porte aux négociations. Dans l'état d'esprit où on célèbre à Ottawa, comme le rappelle avec raison M. Lévesque en citant le ministre fédéral de la Justice qui s'est précipité à Calgary pour baffouer le Québec en rigolant, nul n'a envie de tendre l'autre joue. (...)

Les moyens de riposte, pour l'instant, sont fort limités. Le plus sérieux, celui qu'on devrait mettre en marche immédiatement, est encore une fois les recours aux tribunaux. (...)

Dans le reste de son discours fleuve, qui ramassait des mesures substantielles aussi bien que mille détails tirés de tous les fonds de tiroirs, M. Lévesque aura surtout voulu démontrer, comme il le dit en conclusion, que le gouvernement du Québec peut s'occuper de ses affaires "mieux que ceux qui prétendent la faire à notre place".

A travers ce programme péle-mêle, on distingue au moins deux grands axes de travail: l'un campe le contexte difficile de la prochaine négociation avec les employés des secteurs public et parapublic, l'autre tourne autour de la mission économique du gouver-

nement, qu'on voudrait affirmer. Dans le secteur des affaires sociales, de l'éducation, des affaires culturelles, quoi qu'en dise M. Lévesque et jusqu'à nouvel ordre, on a fait un trait sur la poursuite des grands objectifs des années soixante, même s'ils sont loin d'avoir été atteints. (...)

Au plan économique, le gouvernement semble mettre beaucoup de se oeufs dans une sorte de "plan intégré d'action économique" pour les années qui viennent. Venant, dit-on, à la suite de Bâtir le Québec, il faut lui souhaiter de n'en être pas une réédition. L'exercice était utile à la réflexion en début de mandat, mais il a vite révélé ses limites et son éloignement des contraintes du réel. La manie du "plan" à Québec fait songer à l'illusoire et toujours promise "stratégie industrielle" à Ottawa; elle mobilise des énergies que des crises plus immédiates utiliseraient mieux. (...)

Plus intéressante est la partie du discours qui annonce un effort du côté du développement des exportations. La nomination d'un ministre chargé du Commerce extérieur devrait permettre de tenir cette promesse, d'y sensibiliser un cabinet mal informé de l'indigence et de l'insuffisance des moyens de promotion du Québec à l'étranger, et de suppléer aux minces services du gouvernement fédéral en la matière. (...)

(...) Chose remarquable pour l'instant, le programme de la session, qui débordera sans doute sur les sessions suivantes, reprend presque toutes les promesses électorales d'avril dernier. (...)

Lise Bissonnette

LA PRESSE

Le discours inaugural de M. Lévesque

A quelques jours à peine de l'entente intervenue entre le gouvernement Trudeau et les neuf provinces anglophones, il était inévitable que le premier ministre Lévesque consacre plusieurs paragraphes de son discours inaugural à dénoncer ce qu'il a qualifié d'acte de trahison et à indiquer les moyens qu'il entendait prendre pour contrer le projet de rapatriement. (...)

Rien dans les propos qu'il a tenus et le ton qu'il aura employé n'aura rassuré ceux qui voudraient le voir explorer les possibilités d'amendement à l'accord des Dix. On se rappellera que le premier ministre Trudeau avait alors laissé assez clairement entendre qu'il pourrait poursuivre le dialogue avec M. Lévesque en vue d'apporter, si possible, des correctifs qui pourraient satisfaire ce dernier. Or, M. Lévesque n'a parlé que d'initiatives qu'il pourrait prendre pour témoigner du mécontentement de la province. Il a répété qu'il

ne voyait pas l'utilité de rechercher quelque formule de compromis que ce soit. Il fera peut-être preuve d'habileté politique, une fois de plus, en demandant aux libéraux de M. Claude Ryan de s'associer à une dénonciation des initiatives de M. Trudeau, mais la population pourrait bien en conclure que le Parti québécois est plus intéressé à démontrer les difficultés du fédéralisme qu'à chercher les moyens de le faire fonctionner à l'avantage du Québec. Cette même population aura toutefois tendance sûrement à l'appuyer, par contre, dans l'engagement qu'il a formellement pris de réduire les dépenses de l'Etat, notamment au chapitre des salaires et des avantages sociaux des employés des secteurs public et parapublic. Le gouvernement Lévesque, à la suite des gouvernements qui l'ont précédé, a fait de ces employés une classe de citoyens privilégiés. Ce scandale doit cesser. On peut dire aussi un

peu la même chose en ce qui concerne la relance de l'économie dont M. Lévesque a parlé longuement. (...)

Pour le moment, les projets annoncés par le premier ministre ne sont peut-être pas tous très clairs, mais les intentions y apparaissent partout fort généreuses. Elles sont probablement aussi très sincères. L'administration Lévesque a un dossier positif dans le domaine de la création de nouveaux emplois et ce dossier devrait être garant du sérieux de ses nouveaux engagements. Enfin, si l'on s'en tient au discours d'hier, il n'est pas du tout certain que le gouvernement osera toucher substantiellement aux structures du système scolaire de la province. Il attendra pour procéder à des réformes en profondeur qu'un consensus se dégage dans la population. On comprend sa prudence. Un gouvernement ne peut aller beaucoup plus vite que le peuple n'est prêt à aller.

Vincent Prince



LE SOLEIL

Ce sera une session de crise et de détresse

C'est sous le signe de la crise et de l'austérité, avec un soupçon de détresse et de désarroi, que le premier ministre a inauguré la première véritable

session du second mandat du gouvernement péquiste. Comme il se doit, M. Lévesque a consacré plusieurs minutes de son in-

terminable discours à faire le point sur les pénibles événements de la semaine dernière, à Ottawa.

Pour l'heure, les mesures annoncées sont dans l'ordre des choses à l'exception du retrait des conférences fédérales-provinciales et interprovinciales qui ne portent pas sur l'économie et les finances. Il s'agit là d'une arme à deux tranchants qui peut jouer d'autres vilains tours au Québec. Mais retenons surtout qu'en politique responsable et astucieuse, M. Lévesque ne s'est pas jeté à la mer sans radeau de survie, et que le gouvernement continue à réfléchir, à évaluer, à sonder les reins et les coeurs. Le cynisme et la brutalité dont il se plaint amèrement, le Québec ne doit pas s'en rendre coupable à son tour. Plus que jamais, en cette heure de crise très grave, il doit donner l'exemple de la légitimité, du respect de la parole donnée et du mandat solide qui vient à peine de lui être renouvelé. Si Ottawa a besoin de l'accord du Québec, ce dernier ne peut agir par-dessus la tête des citoyens.

Même s'il est ainsi ramené à des décisions déchirantes qui accaparent l'essentiel de ses énergies, le gouvernement fait aussi face à toute une kyrielle de problèmes aigus et de besoins pressants qui l'obligent à choisir ses priorités avec plus d'exigence et de lucidité que jamais.

Ainsi qu'il l'avait fait au printemps et en pleine campagne électorale, M. Lévesque manifeste encore une fois du courage en évoquant les choix dramatiques imposés par la conjoncture, et l'austérité qui nous atteint tous à des degrés divers. Il faut convenir avec lui que sa marge de manoeuvre est très mince, et que les sacrifices qu'il s'approprie à négocier avec les

fonctionnaires et les professionnels de la santé, notamment, sont inévitables en période de ressources restreintes. Il y a là une question de justice et d'équité pour l'ensemble de la collectivité, qui s'attend en outre à ce que prime le droit des personnes à recevoir les services essentiels.

Dans les domaines social et économique, M. Lévesque a annoncé un très grand nombre de mesures qui mettent l'accent sur la continuité, la consolidation et les ajustements nécessaires. L'heure n'est plus aux grandes réformes ambitieuses qui ont marqué le premier mandat péquiste, mais à la gestion douloureuse de la décroissance, qui appelle la concertation malaisée. On le voit bien dans l'accord intergouvernemental avec la Société Asbestos, au triomphe de la reconquête autarcique succède l'ère des initiatives mixtes, mitigées et partagées.

Cette prudence, elle ressort nettement du fatras de mesures économiques qui prennent l'allure d'un catalogue fastidieux. Tirant sur tout ce qui bouge, le gouvernement est sûr de toucher quelques cibles, mais il laisse ainsi apparaître un certain désarroi. Autant la démarche peut paraître ferme en matière constitutionnelle, autant elle est circonspecte et mal assurée dans les autres secteurs, surtout en économie. La démocratie sociale tant vantée et promise, ce n'est pas encore pour demain.

Un discours inaugural donne l'orientation, la direction du gouvernement. Celui d'hier laisse des sentiments mixtes: la fermeté se conjugue avec l'inquiétude, l'insécurité avec l'indulgence, l'affliction avec le désarroi. Quand il en appelle aux "complicités nouvelles" et à la "maturité nationale", M. Lévesque nous lance aussi un vibrant S.O.S.

Gilles Lesage

The Gazette

Long message électoral

Le premier ministre Lévesque a baissé le rideau sur sa propre mascarade en refusant d'accepter les garanties constitutionnelles que toutes les autres provinces ont acceptées, concernant l'enseignement des minorités linguistiques.

A St. Andrews en 1977, il avait offert d'admettre les enfants canadiens des autres provinces dans les écoles anglaises du Québec, à condition que les autres provinces fassent la même chose pour les enfants de langue française.

Le gouvernement du Parti québécois a même affirmé son adhésion à la réciprocité, dans la Loi 101, qui limitait à toute fin pratique l'admission future aux écoles anglaises aux enfants dont au moins un parent avait fréquenté l'école primaire en anglais au Québec. (...)

A Ottawa la semaine dernière, le gouvernement fédéral et neuf provinces ont accepté un projet constitutionnel qui inclue les droits éducationnels des minorités. La réciprocité que M. Lévesque disait souhaiter dans le res-

te du Canada est maintenant à sa portée. Mais il l'a rejetée. (...)

La province devrait accueillir la charte comme une garantie sans précédent accordée aux Canadiens francophones. Il est vrai que seuls le Québec et le Manitoba sont maintenant obligés par la constitution d'offrir des tribunaux et des assemblées législatives bilingues. Mais au Nouveau-Brunswick, le français et l'anglais sont les langues officielles. Et en Ontario où, comme dans toutes les autres provinces anglaises, on a maintenant accepté l'obligation constitutionnelle d'assurer aux citoyens francophones l'enseignement dans leur propre langue, il y a depuis quelque temps une énorme extension de tous les services en français.

Au cours des jours qui viennent, on devrait faire tous les efforts possibles pour obtenir le consentement du gouvernement du Québec. A défaut de ce consentement, la constitution devrait être rapatriée sans qu'on n'ait rien changé à la formule d'amendement et à la charte des droits. Elle doit s'appliquer partout également, et la charte des droits, pour avoir tout son sens, ne saurait être autrement.

LE NOUVELLISTE

La mascarade de M. Lévesque

Le message inaugural de la 31ème session de la 32ème législature de l'Assemblée nationale, prononcé hier, par le premier ministre Lévesque, s'est avéré un véritable roman fleuve de deux heures, ce qui constitue probablement un record dans les annales politiques du Québec. (...)

A bien des égards, ce message inaugural ressemblait beaucoup plus à un discours électoral pur et simple qu'à un message pour indiquer le prochain menu législatif. M. Lévesque a mis beaucoup de temps pour retracer les réalisations de son parti au

cours de son premier mandat. (...) Ce message inaugural ne comportait aucune mesure vraiment nouvelle. Comme M. Lévesque l'avait déjà annoncé, son gouvernement, en plus de vouloir gérer la décroissance, voudra consolider ce qu'il a déjà fait.

Sur le plan économique, le Premier ministre est demeuré assez vague. Du moins, il n'a pas annoncé de mesures nouvelles susceptibles de relancer l'économie du Québec. Il a toutefois indiqué que son gouvernement remplirait quelques-unes de ses promesses électorales, notamment celle de la création d'un régime de "bons emplois" qui seront remis aux jeunes diplômés de moins de 25 ans sans travail.

Dans le contexte économique déjà exécrable qui ne cesse de s'aggraver comme le reconnaît le Premier ministre du Québec, nous ne pouvions certainement pas nous attendre à un message inaugural exceptionnel. Par contre, M. Lévesque aura pu se faire beaucoup plus concis et précis et certainement beaucoup moins politicien.

Sylvio Saint-Amant

Les députés de nos Cantons

Comment Ottawa a aidé le secteur agricole canadien

Monsieur le président, j'aimerais profiter de quelques instants qui me sont accordés pour exposer les faits tels qu'ils sont, et souligner les efforts indiscutables que le gouvernement actuel a déployés depuis nombre d'années en vue d'aider le secteur agricole canadien. (...)

L'un des principaux programmes dont je voudrais parler est celui qui découle de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles. (...) La loi garantit aux producteurs de neuf produits, qui sont nommés dans la loi, un revenu équivalent à au moins 90 p. 100 du prix moyen du marché au cours des cinq années précédentes, et un ajustement pour tenir compte des variations des coûts de production. En vertu de cette loi, monsieur le président, les coûts, les prix sont calculés annuellement pour les neuf produits nommés dans la loi qui sont, bien sûr, le boeuf, le porc, le mouton, le lait et la crème de transformation, le maïs, le soja, ainsi que l'avoine et l'orge produits à l'extérieur des zones désignées par la Commission canadienne du blé. (...)

Dans son application, la Loi sur la stabilisation des produits agricoles vise essentiellement, comme son nom l'indique, à stabiliser le revenu des producteurs agricoles contre les aléas du marché. Mais elle vise également à protéger les exploitations de type familial et à promouvoir par le fait

même ce genre d'exploitation en agriculture. Les paiements versés aux producteurs agricoles dans le cadre des divers programmes fédéraux de stabilisation sont limités à un certain volume de produits par agriculteur ou par exploitation pour les exploitations en société. (...)

Il existe plusieurs autres programmes fédéraux qui visent à assurer des revenus plus équitables aux producteurs agricoles canadiens, en leur permettant entre autres de tirer de meilleurs revenus du marché, tout en veillant à ce que les prix du marché tiennent compte également des coûts de production.

En vertu de la Loi de mise en marché des produits agricoles, le Conseil national de commercialisation des produits de ferme supervise les activités des offices nationaux de commercialisation des oeufs, du dindon et du poulet qui ont été mis sur pied en vertu de cette Loi en 1972, en 1975 et en 1978 respectivement. Ces offices veillent à la coordination des activités des offices provinciaux quant à l'approvisionnement et aux prix des trois dernières années. Ces programmes prévoient pour les producteurs canadiens d'oeufs, de dindons et de poulets des revenus qui tiennent compte de leurs coûts de production, de leur travail et de leurs investissements. (...)

D'autres programmes du gouvernement fédéral interviennent pour contribuer à la réalisation de l'ob-

jectif fondamental du gouvernement canadien en matière de politique agricole qui est de protéger le secteur agro-alimentaire canadien et d'en favoriser l'essor et l'efficacité. Je pense à une autre loi extrêmement importante pour ce secteur, sur l'assurance-récolte.



Le député fédéral du comté de Sherbrooke, Irénée Pelletier

La Loi sur l'assurance-récolte prévoit le versement de certaines sommes aux provinces pour la mise en oeuvre d'un régime d'assurance contre tous les risques destinés aux agriculteurs.

La loi sur les paiements anticipés des récoltes aide également les producteurs canadiens à supporter les inventaires plus considérables pendant un certain temps, et à profiter de meilleures conditions de marchés un peu plus tard durant la saison. Un autre programme a favorisé

la mise en marché des produits agricoles canadiens en aidant financièrement les producteurs, c'est le programme fédéral d'aide financière à la construction d'entrepôts frigorifiques pour les légumes et pour les fruits. Ce programme fournit une aide financière importante aux groupements de producteurs pour la construction ou la rénovation d'entrepôts pour fruits et légumes de conservation. (...)

Monsieur le président, on sait que, annuellement, il y a des dizaines de milliers de personnes, non seulement qui sont sous-alimentées, mais qui meurent de faim dans le monde, et je trouve absolument déplorable que certains pays consacrent une somme beaucoup trop importante à l'armement et très peu de leurs richesses nationales, de leur budget national à leur agriculture. J'ai eu l'occasion, avec le ministre de l'Agriculture, d'assister à certaines conférences de la FAO à Rome, et de visiter également certains pays en voie de développement aussi bien en Amérique latine qu'en Afrique, et je peux assurer la Chambre que lorsque nous retournons au pays, et que nous constatons les possibilités absolument colossales de l'agriculture du Canada, nous sommes fiers de voir tout ce qui a été fait et tout ce dont nous sommes capables.

Irénée Pelletier
Député de Sherbrooke
Chambre des Communes
2 novembre 1981

LE DROIT

La constitution et le reste

Pour donner le coup d'envoi à la troisième session de la trente-deuxième législature du Québec et faire rapport de la tourmente constitutionnelle, René Lévesque a vaguement emprunté au répertoire d'Elvis Presley. La première partie de son message inaugural disait essentiellement: après tout ce qui vient de se passer à Ottawa, "its now or never". Traitant ensuite des affaires exclusivement québécoises, le reste de son discours est tombé un peu sèchement, comme ces choses que la nécessité commande mais dont le coeur est absent. (...)

Au chapitre constitutionnel, le premier ministre en aura donc profité pour énoncer les lignes directrices qui guideront immédiatement l'action de son gouvernement à la suite de l'entente que l'on sait. Il l'a d'ailleurs fait en s'appliquant à tourner le fer dans la plaie avec une rare minutie pour signifier que ça ne peut plus durer: ou bien Ot-

tawa tendra la main au Québec ou bien on assistera au dernier des grands combats. (...)

Sur la scène québécoise, le message inaugural prédit que les finances publiques primeront sur l'économie, que les moyens pour stimuler celle-ci à court terme seront limités et qu'il faudra désormais conjuguer le passé composé de la social-démocratie en redingote. De toute évidence, l'assainissement des finances de l'Etat passera encore prioritairement par les coupures budgétaires et une réorientation de l'assistance sociale sous ses diverses formes. A n'en pas douter, les prochaines négociations seront difficiles et le jour n'est pas encore levé pour la mise en place de moyens visant à éviter de nouveaux débordements de l'appareil gouvernemental.

Dans le domaine économique, la concertation demeure à l'ordre du jour tandis que le gouvernement maintien-

dra sa politique d'aide technique à l'entreprise. Il concentrera par ailleurs ses investissements dans les secteurs à haute technologie, ce qui permettra de développer le "savoir-faire" québécois pour ensuite l'exporter.

Enfin, les relations de travail, la transparence gouvernementale et la régression des iniquités et des inégalités sociales occuperont largement l'Assemblée nationale à défaut de lui permettre de voter des réductions d'impôts.

Donc, pas de panique mais beaucoup de fermeté sur le front constitutionnel, plusieurs remises en question sur les autres fronts et poursuite de la démarche péquiste en vue de l'autonomie économique. Ainsi se résume un message inaugural qui promet d'après débats dont la tournure demeure cependant tributaire des relations Québec-Ottawa.

Johannes
Martin Godbout

Réactions au budget Le Québec perdra 131 millions \$

par Pierre Tourangeau

QUEBEC (PC) — Le budget MacEachen prive le Québec d'une somme de 131 millions \$ en plus de consacrer l'Ontario comme centre de l'économie canadienne, a soutenu hier le ministre québécois des Finances M. Jacques Parizeau.

En effet, a-t-il expliqué, le rendement fiscal de l'Ontario est devenu depuis hier un espèce d'étalon qui sert à déterminer les montants de péréquation que les provinces économiquement défavorisées recevront.

Plus l'Ontario sera favorisée économiquement à partir de maintenant, plus les paiements de péréquation seront élevés.

Et contrairement à ce que le ministre MacEachen prétend, a-t-il dit, le nouveau budget fédéral ne donnera pas 123 millions \$ de plus au Québec mais bien 131 millions \$ de moins.

Si l'écart est aussi important, explique M. Parizeau, c'est que M. MacEachen ne mentionne nulle part que pour toucher les sommes supplémentaires dont il parle, "le gouvernement du Québec devrait abolir la perception de ses impôts sur le revenu" et faire faire ce travail par Ottawa comme les autres provinces.

Québec à l'égard d'Ottawa depuis Maurice Duplessis," a dit le ministre.

"C'est gros, a-t-il poursuivi, c'est très très gros et en fait il s'agit d'une sorte de manoeuvre de chantage."

La spirale infernale ira en s'accroissant — la FTQ

MONTREAL (PC) — Le budget déposé jeudi par le ministre fédéral des Finances, M. Allan MacEachen, confirme "la spirale infernale des hauts taux d'intérêt, du chômage et de l'inflation (qui) iront en s'accroissant".

C'est ce que soutient la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), qui compte 280.000 membres, dans un communiqué émis vendredi.

Le budget fédéral "n'annonce rien de réjouissant... et confirme tout simplement que la spirale infernale des taux d'intérêt élevés, des fermetures d'entreprises, du chômage accru et de la baisse du revenu réel des citoyens ira en s'accroissant au cours de

M. Parizeau s'en est aussi pris au fait que la péréquation sera dorénavant basée sur le rendement fiscal de l'Ontario et non plus sur la moyenne nationale.

"C'est consacrer l'Ontario comme centre de l'économie canadienne. Si on veut dorénavant augmenter les paiements de péréquation dans les provinces dites pauvres, accélérons la croissance de l'Ontario.

la prochaine année", précisent le président et le secrétaire général de la centrale, MM. Louis Laberge et Fernand Daoust.

"C'est le budget d'un gouvernement sans imagination et sans courage politique... à la remorque de la politique monétariste insensée et réactionnaire du gouvernement Reagan."

Selon les syndicalistes, l'ennemi numéro un des Québécois, c'est le chômage et "il n'y a rien dans ce budget pour le combattre... Bien au contraire, le ministre MacEachen pousse même le cynisme jusqu'à annoncer une hausse probable du taux de chômage".

Logement: "un os bien sec" — Peter Burns

TORONTO (PC) — L'industrie de la construction d'habitations et les associations de propriétaires n'ont pas tardé à exprimer leur déception à la suite du dépôt du budget, jeudi soir, par le ministre des Finances, M. Allan MacEachen.

"Un os bien sec" pour la construction résidentielle, a commenté M. Peter Burns, président de la section ontarienne de l'Association canadienne de l'habitation et du développement urbain.

"Je ne vois rien là-dedans susceptible d'encourager la construction de

maisons privées ou de propriétés à logements."

Son groupement avait espéré de la part du gouvernement des mesures qui auraient été d'un réel secours, telle la possibilité d'utiliser comme paiement initial sur une maison un régime enregistré d'épargne-retraite.

Quelques-uns des gestes proposés avec le budget sont par ailleurs tout simplement inadéquats, comme l'octroi de prêts sans intérêt pouvant atteindre 87.500 par unité aux constructeurs d'édifices à appartements pour un maximum de 15.000 unités d'un bout à l'autre du pays.

Aucun soulagement pour les Canadiens — les conservateurs

par Michel C. Auger

OTTAWA (PC) — Pour la critique financier conservateur Michael Wilson, le budget déposé jeudi par le ministre des Finances Allan MacEachen n'offre aucun soulagement pour les Canadiens moyen.

M. Wilson s'est livré à une attaque en règle contre le budget MacEachen, accusant le gouvernement fédéral de ne pas pratiquer l'austérité qu'il prêche.

"Entre les exercices financiers 1980-81 et 1982-83, les revenus du gouvernement augmenteront de 43 pour cent. C'est la hausse la plus importante de l'histoire. Le gouvernement dit que les Canadiens devront se serrer la ceinture; je me demande qui, dans ce pays aura une augmentation de revenus de 22 pour cent cette année comme le gouvernement", a déclaré M. Wilson.

M. Wilson s'est élevé tout particulièrement contre le programme d'aide aux propriétaires qui était contenu dans le budget.

Selon lui, ce programme ne fera qu'empirer la situation en permettant aux banques d'augmenter constamment la dette des propriétaires.

L'inflation

Pour M. Wilson, qui citait les études du gouvernement, 30.000 ou 40.000 propriétaires ont besoin d'aide pour ne pas perdre leurs maisons alors que le programme du gouvernement ne pourra s'appliquer à plus de 12.000 familles.

M. Wilson a également cité abondamment les budgets déposés au cours des ans par les prédécesseurs libéraux de M. MacEachen.

L'individu recherché pour le meurtre du policier Vincent se rend

ROBERVAL (PC) — L'individu activement recherché pour le meurtre du policier Michel Vincent, de la Sûreté municipale de Longueuil, survenu le 3 novembre dernier, s'est rendu vendredi matin au correspondant du Journal de Québec à Roberval.

"Quand cet individu s'est présenté à mon bureau, vers 9h10, j'ai trouvé ça curieux", a raconté M. Jean-Claude Saint-Pierre lors d'un entretien de son bureau de Roberval, au Lac-Saint-Jean.

"Mais il ne m'a pas inquiété, il m'inspirait confiance, c'est ce qui m'a aidé."

L'expérience de ce journaliste se compare à celle de son collègue du Journal de Montréal qui a accueilli, le week-end dernier, un individu recherché pour le meurtre à coups de marteau d'un couple de Montréal.

Randall Tabah était activement recherché relativement au meurtre de l'agent Michel Vincent, de la Sûreté

municipale de Longueuil, suite à un hold-up dans une succursale de la Banque nationale du Canada.

Vendredi matin, il s'est présenté à la station de radio CHRL, de Roberval, où M. Saint-Pierre travaille également. "Il désirait parler à un avocat, mais il a d'abord accepté que je lise mon bulletin de nouvelles." M. Saint-Pierre a donc fait son travail avec comme témoin privilégié Randall Tabah, à ses côtés.

Interrogé

"Par la suite je l'ai interrogé parce que Tabah, ça ne me disait pas grand chose. Ce n'est que plus tard

dans la journée que j'ai vu sa photo dans les journaux et que j'ai réalisé l'importance de la situation", a poursuivi le journaliste qui précise que Tabah lui a raconté qu'il était recherché par la police, mais sans préciser pour quel genre de délit.

"Au cours de l'entrevue qu'il m'accordait, je n'étais pas nerveux", dit M. Saint-Pierre, qui a même offert à son visiteur de faire le tour de la station de radio.

Mais, quelques minutes plus tard, Tabah quittait le poste pour aller rencontrer un avocat que lui avait recommandé M. Saint-Pierre qui conclut: "Je repensais au moment où je lisais mon bulletin de nouvelles et je l'avais continuellement dans le dos

Tabah devait arriver hier soir à Montréal, accompagné par des agents de la Sûreté du Québec.

Prix à la consommation supérieurs de 12,7% à l'an dernier

OTTAWA (PC) — Les prix à la consommation étaient, en octobre, de 12,7 pour cent supérieurs à ce qu'ils étaient un an auparavant, a

révélé Statistiques-Canada, vendredi.

Les coûts plus élevés de l'habitation sont principalement responsables de cette hausse de l'inflation, alors que l'indice s'établissait à 12,5 pour cent en septembre.

L'inflation est ainsi revenue à son niveau du mois d'août. Elle est toutefois inférieure au niveau record de 13 pour cent atteint en juillet dernier.

Les prix des aliments n'ont pas contribué à la hausse de septembre à octobre, puisqu'ils ont baissé pour le deuxième mois consécutif. L'indice du prix des aliments a subi une baisse de 0,1 pour cent en octobre, après celle de 0,2 pour cent en septembre.

Ces baisses consécutives sont attribuables aux prix plus bas demandés pour le boeuf de qualité, les fruits et légumes frais, ainsi que le sucre.

Parmi les autres facteurs, outre l'habitation, avant contribué à la hausse de l'inflation, on note les coûts plus élevés du loisir, de la lecture et de l'éducation, en plus de hausses dans les secteurs des tabacs, des boissons alcooliques, et des transports en commun.

Biotechnologies: le Québec détient une certaine avance

— Jacques-Yvan Morin

MONTREAL (PC) — En matière de biotechnologies le Québec détient une certaine avance sur l'Ontario

qu'il pourra conserver "à condition que le gouvernement fédéral ne vienne pas syphonner tout ce qui se fait ici" pour l'envoyer dans cette province.

Orgie

Policiers exonérés

JOLIETTE (PC) — Le juge Hugues Saint-Germain, de la Cour des Sessions, a exonéré jeudi de tout blâme les policiers et les pompiers de Mascouche en rapport avec une présumée orgie qui se serait tenue l'été dernier dans un cabaret de cette municipalité.

Le juge Saint-Germain a décidé de porter plainte contre la danseuse de cabaret.

Cette dernière sera appelée à comparaître dans les prochains jours en rapport avec cette affaire.

C'est ce qu'a soutenu vendredi le ministre d'Etat au Développement culturel et scientifique, M. Jacques-Yvan Morin.

Au cours d'une entrevue accordée en marge de la première séance publique du Conseil de la politique scientifique du Québec (CPSQ), M. Morin a déclaré qu'il présentera au conseil des ministres, dans les prochaines semaines, un énoncé de politique québécoise sur les biotechnologies.

Les biotechnologies — les multiples utilisations de la machine dans le domaine biologique — représentent un potentiel économique considérable.

École

Incendie criminel?

MONTREAL (PC) — L'incendie, qui a complètement détruit mardi la polyvalente Ozias-Leduc de Mont Saint-Hilaire, pourrait être d'origine criminelle.

Le quotidien La Presse rapporte dans son numéro de vendredi que plusieurs personnes doivent encore être interrogées par la Sûreté du Québec afin d'établir la cause exacte du sinistre.

Le feu avait pris naissance à l'intérieur d'un faux mur du rez-de-chaussée, par lequel passe une partie des circuits électriques de l'immeuble.

Il faudra attendre encore quelques jours, afin de savoir si des accusations seront portées.

Côte nord: Landry accuse le fédéral

par Norman Delisle

QUEBEC (PC) — Le gouvernement fédéral n'a pas trouvé le moyen de dépenser plus de 300.000 pour secourir l'économie chancelante de la Côte nord, a accusé vendredi le ministre québécois du Développement économique, M. Bernard Landry.

Lors d'un débat réclamé par les Libéraux sur l'économie de la Côte nord, M. Landry a accusé Ottawa d'avoir négligé ce coin du Québec alors qu'il trouvait "facilement" des milliards de dollars pour secourir l'industrie automobile malade dans le sud de l'Ontario.

Selon M. Landry, l'aide fédérale pour la région s'est résumé en une subvention de \$100.000 à Tembec pour

étudier les possibilités de relancer l'usine ITT de Port-Cartier, un autre subvention de \$100.000 à l'usine des Papiers Cascade et une dernière somme de \$95.000 à une firme d'ingénieurs pour étudier l'implantation portuaire de Pointe-Noire.

"Les seuls voyages d'avion des ministres fédéraux vers le sud de l'Ontario pour la crise de l'automobile ont coûté plus que cela", a lancé M. Landry.

Pour sa part, le porte-parole libéral dans les dossiers économiques, le député de Vaudreuil-Soulanges, M. Daniel Johnson, a accusé le gouvernement péquiste de n'avoir pas donné suite à des projets de \$115 millions qu'il aurait mis de l'avant pour la Côte nord.

5 ans de pouvoir du PQ

Des espoirs illimités et des lendemains décevants

par Françoise Côté

Le grand soir de la victoire du Parti québécois, le 15 novembre 1976,

alors que les espoirs paraissaient illimités, a connu certains lendemains décevants avec l'échec référendaire et, plus récemment, avec l'entente

constitutionnelle entre Ottawa et neuf provinces en isolant le Québec.

Ce cinquième anniversaire n'est pas facile à évoquer pour certains Québécois, qu'il s'agisse d'indépendantistes

décus et impatientes ou de fédéralistes las, enfin de citoyens fatigués d'un climat d'affrontement et d'incertitudes.

Chez ceux qui ont accepté de livrer quelques réflexions, on peut déceler un certain malaise. Par contre il est aussi carrément question de trahison. "Globalement le gouvernement du Parti québécois, je ne dis pas le parti, a trahi les deux grands objectifs du parti, que sont la souveraineté et la social-démocratie", affirme le professeur Raymond Laliberté, de l'université Laval et ex-président de la CEQ.

Trahison

"Il a trahi, d'abord sur le plan constitutionnel en repoussant l'échéance de la souveraineté. Je pense à l'établissement et à tout ce qui s'en est suivi, y compris les négociations constitutionnelles de cette année et surtout l'entente sur le droit de veto conventionnel, et non constitutionnel, sur les futurs amendements de la constitution abandonnée par Québec dans l'accord avec les sept provinces du Front commun."

La seconde trahison du gouvernement actuel concerne "l'orientation social-démocrate du programme péquiste où on annonçait une forme de décentralisation politique à la société québécoise. Cela n'a pas été réalisé tout comme les transferts, grâce à la fiscalité et au programme des dépenses, transferts vers les couches sociales les plus défavorisées". Le professeur Laliberté dit que les données de l'OPDQ (Office de planification et de développement du Québec) montrent qu'il n'y a pas eu de ces transferts depuis les années '60.

Le professeur Laliberté qui est aussi vice-président du nouveau mouvement socialiste, surnomme le Groupe des cent, reconnaît que "ce fut un gouvernement de modernisation qui a pris la relève de la Révolution tranquille. Il a eu l'idée d'une révolution tranquille, deuxième phase, ce qui ne

veut pas dire qu'il a oeuvré pour la social-démocratie et la souveraineté".

L'ethnologue Marcel Rioux, de l'Université de Montréal, qui se proclame indépendantiste et marxiste culturel, considère que les choses "ne vont pas aussi bien que cela". Mais il se demande "si quelqu'un aurait pu faire mieux dans le Québec actuel, dans la conjoncture économique du contexte américain".

M. Rioux dit que la tâche confiée au gouvernement était de faire la souveraineté et la social-démocratie, mais il croit que celui-ci a voulu tenir compte de l'évolution des Québécois. "Le premier ministre Lévesque a pensé devoir négocier sur la constitution et faire en sorte que les gens ne puissent dire que les négociations n'ont pas abouti à cause de son option souverainiste. Il a voulu démontrer qu'il négociait de bonne foi."

"Si vous voulez gagner les gens à

votre option, il faut être prêt à s'engager sur une voie difficile, il y a des raccourcis à prendre". Le professeur Rioux croit que, soit par naïveté, soit parce qu'il y a été forcé, Lévesque a plutôt joué le jeu de la négociation constitutionnelle.

Le professeur Rioux considère qu'il est important après cinq ans de pouvoir de "sérieux les problèmes" pour bien établir les priorités.

Sur le plan de la social-démocratie, M. Rioux trouve que "le Québec a de moins en moins de leviers". Pour sa part, il favorise un socialisme auto-gestionnaire à la manière de celui du socialiste français Michel Rocard, ministre dans le présent gouvernement en France.

Pour le président de la Corporation professionnelle des médecins du Québec et ex-candidat libéral à l'élection d'avril, le Dr Augustin Roy, "le Québec a vécu des années décevantes".

Le monde des affaires s'est résigné

par Françoise Côté

MONTREAL (PC) — Après cinq années de gouvernement du Parti québécois, le monde des affaires s'est résigné. C'est le directeur des HEC, M. Pierre Laurin, qui déclare: "On a appris à discuter de façon sereine".

Mais le frère du Dr Camille Laurin, père de la Loi 101 et ministre de l'Éducation, n'hésite pas à dire: "ce qui me frappe, c'est qu'on est parti de très loin où, après l'élection du 15 novembre 1976, il y avait un antagonisme de la part du monde des affaires, qui percevait le gouvernement comme indépendantiste et socio-démocrate et de la part du gouvernement, pour qui le monde des affaires était le seul secteur où il n'avait pas d'antennes".

"À partir de divergences profondes il s'est d'abord développé de l'animosité à la suite de déclarations impétives de la part des ministres et de déclarations d'organismes, qui ont fait une lutte plus politique qu'économique", dit M. Laurin.

Réalisations masquées

"Cela a contribué à masquer des réalisations intéressantes comme dans le textile et autres secteurs avec les mini-sommets", poursuit M. Laurin, qui reconnaît cependant que "c'est seulement après l'élection d'avril 1981 que, pour la pre-

mière fois, le monde des affaires a reconnu le PQ comme un gouvernement légitime et non un accident de parcours. On a commencé à parler du gouvernement du Québec au lieu du gouvernement du PQ".

L'économiste Laurin mentionne que pour la première fois au Sommet économique de Montréal, "au lieu de faire des procès d'intention, de part et d'autre, on a travaillé sérieusement les dossiers".

Il considère cependant qu'il reste toujours "des divergences profondes sur la question de la langue, sur la fiscalité et plus récemment sur les nationalisations par la porte d'en arrière".

Quatre constatations

Pour sa part, le vice-président exécutif du Conseil du patronat, M. Ghislain Dufour, formule quatre constatations sur les cinq années de gouvernement péquiste.

D'abord il dit que "c'est un fait qu'il y a eu une amélioration dans les relations entre l'entreprise et le gouvernement. En 1977 les relations furent au plus bas, minables même".

Il explique l'amélioration en disant: "Ce n'est pas tellement nous qui avons changé, mais l'exercice du pouvoir a conduit le gouvernement à compter avec les groupes organisés. Le gouvernement n'est toujours pas d'accord avec les chefs d'entreprise mais le vocabulaire a changé."

En deuxième lieu, M. Dufour constate que "les cinq ans de pouvoir ont surtout été consacrés au culturel et au social plutôt qu'à l'économique. Il est évident qu'on a eu une situation économique difficile, mais on a l'impression que la priorité économique ne s'est jamais manifestée, alors que les dossiers socio-culturels étaient au premier plan. Ainsi la Loi 17 a pris plus de place que "Bâtir le Québec".

Troisième constatation: "Le problème des relations de travail est resté à peu près le même", dit M. Dufour, qui reconnaît qu'il y a eu une légère amélioration dans la fonction publique et para-publique, "mais le Québec enregistre environ 50 p.c. Des jours-hommes perdus en grèves au pays. Il y a eu deux lois de retour au travail au Québec pour l'Hydro-Québec et pour les hôpitaux".

"Le climat n'a pas tellement changé même si on aurait pu croire que les syndicats auraient eu de meilleures relations avec le gouvernement", dit M. Dufour.

Comme quatrième point, il dit que le gouvernement péquiste est "interventionniste, qui a situé son action dans le mouvement de l'intervention de l'Etat qu'on connaît depuis 1960 au Québec, alors que dans presque tous les pays industrialisés, sauf la France présentement, on a changé au cours des années 70, mais au Québec cela ne change pas."



Jacques Parizeau

Dans le budget déposé hier, le gouvernement fédéral dit que les changements qu'il a apportés aux impôts vont permettre au Québec d'aller chercher 334 millions \$ d'impôts additionnels.

Si on soustrait de cette somme les 211 millions \$ que le Québec perdra au titre des arrangements fiscaux, la province s'en tirerait quand même, selon M. MacEachen, avec un gain net de 123 millions \$.

M. Parizeau estime par contre, "après avoir passé le budget par l'ordinateur toute la nuit", que ce que Québec va plutôt obtenir d'impôts supplémentaires, c'est 81 millions \$, ce qui, si on enlève le 211 millions \$ des accords fiscaux, ramène les chiffres à une perte nette de 131 millions \$.

"Je ne gagne pas 123 millions \$, j'en perd 131 \$", de clamer le ministre des Finances.

"Il s'agit d'une manoeuvre déguisée qui vise à faire croire aux Québécois que leur gouvernement va tirer davantage d'argent en 82-83 mais sans dire aux Québécois cependant, que pour faire ça, il faut qu'ils abolissent tout le système de perception fiscale qui a été une sorte de garantie de



René Lévesque tente de calmer les supporters du PQ, après l'annonce de l'élection du PQ, le 15 novembre 1976.

La finance et l'économie



Notes fiscales Par G rald Tessier

Les grandes lignes du budget f d ral

Le ministre des Finances, Allan Mac Eachen, pronon ait jeudi soir son discours du budget. Ce budget vise trois buts: restrictions,  quit  et renouveau  conomique. En voici les grandes lignes.

1) INDEXATION

L'indexation des exemptions personnelles qui avait  t  instaur e en 1974 sera maintenue en 1982. Le taux sera de 12,2%. A titre d'exemple, l'exemption personnelle de base sera port e   \$3.560,00, l'exemption de personne mari e   \$3.110,00.

2) CREDIT D'IMPOT POUR ENFANTS

Gr ce   l'indexation, le cr dit d'impot pour enfants passera   \$293,00 par enfant pour l'ann e d'imposition 1982. Le plafond de revenu familial en-de  duquel le contribuable b n ficie enti rement de ce cr dit sera de \$26.330,00 en 1982.

3) TAUX D'IMPOSITION

Le budget r duit les taux d'imposition pour tous les contribuables qui auront en 1982 un revenu imposable d passant \$11.120,00. Le taux marginal de l'impot f d ral sur le revenu est diminu  de 43%   34%.

4) RENTE A VERSEMENTS INVARIABLES

Les particuliers qui percevaient au cours d'une ann e des revenus exceptionnels tels gain en capital, r cup ration d'amortissement, etc., pouvaient diff rer l'imposition de ces sommes en souscrivant un contrat de rente   versements invariables. A toute fin pratique, ce programme est termin .

De plus, l'int r t sur les pr ts contract s pour acheter une rente   versements invariables apr s le 12 novembre 1981 ne sera pas d ductible.

5) RESERVE POUR GAIN EN CAPITAL

Pour toute disposition de biens apr s le 12 novembre 1981, un contribuable ne pourra plus diff rer l'impot sur les gains en capital en r clamant une r serve.

Toutefois, pour ne pas mettre en difficult  les particuliers qui ne re ivent pas la totalit  du produit de la vente d'un bien lorsqu'ils s'en d partissent, le fisc f d ral leur permettra de payer l'impot par versements  chelonn s, avec int r t sur trois ans,   condition de fournir une garantie acceptable.

6) MOYENNE GENERALE

Le calcul actuel de la moyenne g n rale sera remplac  en 1982 par un nouveau m canisme d' talement de revenu.

7) TRANSFERT A UN R.E.E.R.

L'allocation de retraite qu'un employ  pourra verser en franchise d'impot dans son R gime Enregistr  d'Epargne Retraite sera limit    \$3.500,00 pour chaque ann e qu'il aura  t  au service de son employeur et qui n'aura pas  t  couvert par le r gime de pension de ce dernier. Cette mesure s'appliquera en 1982.

8) AVANTAGE LIE A L'UTILISATION D'UNE AUTOMOBILE

Un employ  qui dispose pour son usage personnel d'une voiture fournie par son employeur re oit un avantage. A partir de 1982, cet avantage sera de 2 1/2% (actuellement 1%) par mois ou au 56 (actuellement 1/2) du co t de location et s'appliquera dans tous les cas o  une voiture de l'employeur est utilis e   des fins personnelles.

9) CONTRIBUTIONS A UN R.E.E.R.

Dans tous les cas o  un particulier a droit de toucher des sommes d'un R gime de Participation Diff r e aux B n fices (R.P.D.B.), il ne pourra contribuer qu'un maximum de \$3.500,00 dans son R.E.E.R.

10) FRAIS FINANCIERS

La d duction annuelle de l'int r t sur les placements ne pourra pas d passer les revenus de placement (gain en capital exclus) de l'ann e. Les contribuables pourront d clarer l'exc dent  ventuel comme une perte en capital, dont la moiti  sera d ductible

des gains en capital imposables et, jusqu'  concurrence de \$2.000,00 des autres revenus. Les frais d'int r t non imput s dans l'ann e pourront  tre report s afin d' tre d duits des revenus de placement et des gains en capital futurs.

Cette mesure s'appliquera   compter de 1982. Elle ne touchera pas l'int r t pay  sur les pr ts servant   financer ou   refinancer des immeubles locatifs r sidentiels acquis par le contribuable avant le 13 novembre 1981.

11) INTERET NON DEDUCTIBLE

L'int r t pay  sur les fonds emprunt s pour contribuer   des R.E.E.R.,   des R gimes Enregistr s de Pension et   des R.P.D.B. ne sera plus d ductible   l' gard des pr ts contract s apr s le 12 novembre 1981.

12) RESIDENCE PRINCIPALE

La loi sera modifi e de mani re   limiter l'exon ration du gain en capital, lors de la disposition d'un r sidence principale,   une seule r sidence par couple mari . De plus, les enfants non mari s de moins de 18 ans ne pourront d signer une maison comme r sidence principale. En cons quence, une seule r sidence par famille pourra  tre exon r e apr s 1981. Les autres r sidences de la famille seront, au moment de la vente, assujetties   l'impot sur la moiti  du gain accumul  apr s 1981.

13) TAUX D'INTERET

Le taux d'int r t applicable aux arri r s et aux paiements en trop d'impot sera de 19%   partir du 1er janvier 1982. Ce taux d'int r t sera reviss    tous les trois mois. Il sera fix  en fonction du taux d'int r t moyen sur les bons du Tr sor   90 jours.

14) ALLOCATION DU COUT EN CAPITAL

La d duction par l'allocation du co t en capital sera limit e, dans l'ann e d'acquisition du bien,   la moiti  du taux normal d'amortissement actuellement pr vu.

Cel s'appliquera au bien acquis apr s le 12 novembre 1981. Pour les investissements dans les films canadiens et des immeubles r sidentiels   logements multiples (M.U.R.B.), ce changement n'entrera en vigueur qu'en 1982.

15) SURTAXE DES CORPORATIONS

La surtaxe de 5% institu e en 1979 sera prolong e de deux ans, aux taux de 5% en 1982 pour 2 1/2% en 1983. Toutefois, la prolongation de cette taxe apr s le 31 d cembre 1981 ne s'appliquera pas   l'impot sur le revenu d'entreprises des corporations priv es sous contrle canadien admissible au taux d'imposition des petites entreprises.

16) DEDUCTION POUR PETITES ENTREPRISES

Le plafond annuel de revenu donnant un taux r duit d'imposition, pour une corporation, sera port    \$200.000,00 et le plafond cumulatif   \$1.000.000,00. Cette mesure s'appliquera aux ann es d'imposition 1982 et suivantes.

17) SURTAXE DE 12 1/2%

Le budget propose d' tablir un impot sp cial de 12,5% sur les dividendes distribu s   partir du revenu b n ficiant du taux r duit d'imposition des petites entreprises. Cette mesure s'appliquera aux distributions de dividendes survenant apr s le 12 novembre 1981.

18) RESPONSABILITE DES ADMINISTRATEURS

Le budget propose aussi que les administrateurs d'une corporation soient tenus conjointement et solidairement responsables avec la corporation   l' gard de tout impot qui doit  tre d duit ou retenu et remis apr s le 12 novembre 1981, incluant tout int r t et toute p nalit  s'y rapportant, dans des cas semblables   ceux pr vus en vertu de la Loi sur les soci t s commerciales canadiennes o  un administrateur est responsable   l' gard du salaire payable   un employ .

GERALD TESSIER, B.A.A., M. Fisc. Simoneau, Charpentier, Poulin, Sarrazin & Associ s

Pour le Canada

La compagnie de formules d'affaires Drummond: la 3e plus importante imprimerie industrielle

par G rald Prince

DRUMMONDVILLE — Plus que toute autre industrie   Drummondville, la compagnie de formules d'affaires Drummond (autrefois Drummond Business Forms) d montre la v racit  du proverbe: petite industrie deviendra grande.

Fond e ici en 1949 par les fr res G rard et Clermont Veilleux, elle a tant prosp r  qu'elle est devenue la troisi me plus importante imprimerie industrielle de formules d'affaires au Canada et devrait se hisser bientot au deuxi me rang. Ag e de trente ans, Drummond

haute comp tence de son personnel. Effectivement, la compagnie Drummond est l'une des rares imprimeries industrielles qui aie son d partement de recherches, ce qui lui a valu, selon les exigences des clients et l'exp rience des employ s, d'avoir d couvert des m thodes originales de fabrication qui rendent cette entreprise plus comp titive et lui permettent de fournir des produits exclusifs. Un exemple: le "data mailer", cette formule utilis e par les banques et caisses populaires pour indiquer le montant des int r ts cr dit s dans l'ann e sans insertion de formules.

manque criant d'espace   Drummondville. Ceci ne signifie pas l'abandon des projets   la plus importante usine de la compagnie   Drummondville, dit le pr sident Andr  Vigneault. Un exemple des

investissements de 5 millions \$ ont  t  faits ici depuis trois ans et les autorit s ont une confiance in branlable dans le savoir-faire et la comp tence des employ s drummondillois.



emploie 675 personnes, utilise 50 millions de livres de papier par ann e et estime ses ventes   55 millions \$ en 1981.

Pas mal pour une usine qui a d but  tr s modestement dans l'ancien immeuble de la Parole, angle des Forges et H riot. Les progr s furent si rapides que, en 1958, la compagnie d m nag ait dans un  difice de la rue St-Henri o  elle a fait deux agrandissements successifs pour porter la superficie   127.000 pieds carr s.

Pour le nouveau pr sident de cette entreprise, M. Andr  Vigneault, deux raisons expliquent cette mont e rapide: les travaux de recherches en imprimerie et la

Drummond fabrique aussi des factures, des ch ques, des formulaires pour ordinateurs, des documents publicitaires en couleurs et aussi... des formules d'impot provincial et f d ral.

Drummond a cr e deux usines en Ontario,   Brockville et Orangeville, totalisant 88.000 pieds carr s et regroupant 107 employ s. De plus la compagnie op re plusieurs bureaux de vente avec personnel qualifi  dans une quinzaine de villes du Canada, dont Sherbrooke, Toronto, Montr al, Halifax et autres. R cemment, la compagnie d m nag ait son si ge social   Boucherville pour compenser un



Les formules d'affaires doivent souvent  tre assembl es sur des machines sp cialis es, comme le fait pr sentelement M. Gilles G n reux.



Assurez votre protection financi re!

L'agent Sun Life et la protection financi re

  l'heure des ordinateurs, il ne saurait y avoir de place pour l'  peu pr s, l'improvisation. Ceci est particuli rement vrai dans un domaine sp cialis  comme l'assurance de personnes. Bien s r, la Sun Life s'efforce de rendre les choses le plus clair possible en offrant ses contrats en langage simplifi , par exemple. Mais rien ne saurait remplacer la pr sence de l'agent. L'agent Sun Life est engag  dans un programme de formation de fort calibre en mati re de protection

financi re qui en fait un v ritable professionnel.

L'agent Sun Life est donc bien pr par  pour discuter avec vous de la forme de protection financi re qui r pond le mieux   vos besoins.

L'agent Sun Life vous offre une gamme vari e de produits adapt s aux exigences des ann es 80.

L'agent Sun Life repr sente une entreprise solide qui a fait ses preuves dans le domaine de l'assurance de personnes.

L'agent Sun Life est pr sent dans tout le Qu bec. Il est  paul  par une  quipe exp riment e en mesure de vous offrir un service apr s-vente de qualit .

L'assurance d'une meilleure qualit  de vie
SunLife du Canada
Direction g n rale du Qu bec

TORONTO

TORONTO (PC) — Un déluge d'ordres de vente s'est abattu sur la Bourse de Toronto, vendredi, les joueurs étant mécontents du nouveau budget national présenté la veille. L'indice composé a perdu 39,12 points pour clôturer à 1921,81. Ainsi prend fin le mouvement de hausse qui durait depuis six jours. Les pertes entèrent les gains par 345 à 172 et 206 valeurs sont inchangées.

Douze des 14 secteurs du marché ont perdu du terrain.

Table of stock market data for Toronto, listing various companies and their stock prices.

MONTREAL

MONTREAL (PC) — La tendance a viré à la baisse, vendredi à la Bourse de Montréal, mettant un terme à six journées consécutives de progrès. L'indice composé a perdu 4,75 et en clôture marquait 313,65.

Sept des onze secteurs du marché ont retréci.

Table of stock market data for Montreal, listing various companies and their stock prices.

MONTREAL

MONTREAL (PC) — Voici les taux des devises étrangères tels que fournis par la Banque de Montréal. Les cotes sont en monnaie canadienne.

DEVICES ÉTRANGÈRES

Table of foreign exchange rates for various currencies.

FONDS MUTUELS

AGF Group, Amer Growth, Can Growth, etc. List of mutual funds and their performance.

DEVICES ÉTRANGÈRES

Table of foreign exchange rates for various currencies.

FRUITS ET LÉGUMES

MONTREAL (PC) — Voici les prix payés au Marché central métropolitain tels que fournis par le ministère de l'Agriculture du Québec.

FRUITS

Table of fruit and vegetable prices.

DENRÉES

MONTREAL (PC) — Cours des denrées transmis par le ministère fédéral de l'Agriculture.

DENRÉES

Table of commodity prices.

DIVIDENDES

Dividendes des sociétés déclarés vendredi, trimestriels sauf indication contraire.

DIVIDENDES

Table of dividend payments for various companies.

COMMONWEALTH

Commonwealth holiday Inns of Canada. Advertisement for holiday accommodations.

COMMONWEALTH

Advertisement for Commonwealth holiday Inns of Canada, featuring a photo of a man and text about accommodations.

LES PARTISANS PAS SANS NOUS

J'ai eu le plaisir de participer à un rallye automobile en tant qu'invité des Cies Europe-Auto et Air France.

LES PARTISANS PAS SANS NOUS

Advertisement for American Express, featuring a photo of Gilles Boulanger and text about travel services.

AMERICAN EXPRESS Voyages Gilles Boulanger Tourisme Voyages Escapades

DÉPÔT À TERME

* CERTIFICAT * 19% DE PLACEMENT GARANTI (sans frais) UN AN INTERET PAYABLE A L'ÉCHÉANCE

Acit: CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE 78.000.000 DE SHERBROOKE 2727 (ouest), rue King, suite 100, Sherbrooke J1L 1C2

Renaud Poulin Agent de gestion-conseil

Banque fédérale de développement 2532 ouest, rue King Sherbrooke, Qué. J1J 2E8 (819) 565-4740

(819) 565-4740

Crédit pour l'exportation: intérêt haussé

WASHINGTON (AF) — La Banque export-import a décidé de porter, avec effet immédiat, de 10 à 12 pc son taux d'intérêt général sur ses crédits à l'exportation à long terme, annonce un communiqué publié vendredi.

Le communiqué de la Banque précise que ce relevement n'affecte pas son taux d'intérêt particulier pour ses crédits à l'exportation d'avions.

Ce taux, découlant d'un accord international entré en vigueur en août dernier, demeure fixé à 12 pc, ajoute-t-elle.

L'augmentation du taux général d'intérêt sur les crédits à l'exportation, précise le communiqué, va permettre à la Banque de réduire la marge "inacceptable" existant actuellement entre le taux (15,5 pc) auquel elle emprunte des capitaux à l'étranger et le taux de ses crédits à l'exportation.

Elle a été rendue possible, ajoute-t-on, par l'accord récemment conclu entre les pays de l'OCDE, visant à un relèvement général des taux d'intérêt minima des crédits à l'exportation.

300 millions \$ pour abattre 600,000 vaches laitières

BRUXELLES (Reuter) — Les subventions énormes qu'accorde la CEE aux producteurs laitiers, afin de réduire la masse des excédents dans la Communauté, constituent pour les fermiers ouest-allemands une véritable assiette au beurre, selon un rapport de la Cour des comptes de la RFA porté à la connaissance de la presse.

Depuis 1977, note ce rapport, la CEE a versé aux producteurs laitiers ouest-allemands 670 millions de deutschmarks (\$300 millions) destinés à l'abattage de 610,000 vaches laitières et à la réduction des pâturages. Or en quatre années, le cheptel, loin d'être ré-

duit, est passé de 5,4 à 5,5 millions de bêtes.

Le rapport rappelle que 70 pour cent du budget communautaire — 825 milliards cette année — est consacré au soutien de la production agricole.

La production laitière communautaire excède la demande de 15 à 20 pc.

La combine

Une des fraudes les plus courantes, révèle le rapport, un fermier réclame une prime d'abattage. Mais plutôt que de tuer ses bonnes vaches laitières, il les confie à

son voisin et se sert de l'argent pour acheter des vaches déjà, elles, destinées à l'abattoir, donc de valeur moindre.

Il empêche la différence entre le coût d'achat des nouvelles bêtes et la prime et, avec la complicité de son voisin, récupère ses bonnes vaches dans les cinq ans qui suivent. Bien sûr, à charge de revanche pour le voisin complaisant qui se livrera, à son tour, à la même manœuvre.

VOS GAINS EN CAPITAL... POURQUOI NE PAS LES GARDER?



Richard Routhier

25 nord, rue Wellington, suite 604
Sherbrooke, QC J1H 5B1
Bur. 562-4787 Res. (1) 877-2969

ManuVie

Hier, vous faisiez des placements. Aujourd'hui, vous réalisez des profits. Le peu que vous devez payer sur vos gains en capital... Avec une Rente à versements invariables de la ManuVie vous pourrez garder pour vous, l'argent que votre percepteur vous aurait normalement réclamé. Alors, pourquoi ne pas profiter davantage des profits que vous avez su réaliser... et mériter.

Assurances Fortier, Labonté, & Associés Inc.



James McMahon d'assureur-vie

ont le plaisir d'annoncer à la population de Sherbrooke et des environs que M. James McMahon s'est joint à eux à leur bureau de Sherbrooke, situé au 6, Wellington sud.

M. McMahon, sera en mesure de bien vous servir et de vous conseiller adéquatement pour tous vos problèmes d'assurance-vie, et il invite tous ses clients et amis à venir le consulter.

Pour retenir ses services: **566-0881**

"J'ai acheté un certificat de dépôt garanti au Sherbrooke Trust. Grâce à son rendement élevé et à la flexibilité des modes de paiement, j'ai fait un excellent placement!"

Robert Lussier



17%

D'autres certificats à des taux différents sont offerts pour des périodes allant de 30 jours à 5 ans. Taux sujets à confirmation

Les certificats de dépôt garanti du Sherbrooke Trust: un mode d'épargne supérieur où chacun trouve son avantage.

- Taux d'intérêt élevé
- Sécurité du capital et des intérêts
- Aucun coût
- Taux d'intérêt garanti
- Souplesse dans le paiement des intérêts
- Conseillers financiers à votre service

Demandez le poste 2000.
75, Wellington nord 563-4011
Place Belvédère 563-3447
Carrefour de l'Estrie 563-3331



Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec.

les fourrures qui font merveille



J.A. ROBERT 1084, King ouest
Sherbrooke 562-4006

Une maison de confiance depuis 1909

SPECIAL 1er ANNIVERSAIRE

chez mercerie **Jean Léo INC.**
652 King est, Sherbrooke, 566-4323

ENSEMBLE CHIC
Pantalon, chemise, cravate avec le veston de votre choix en tweed, corduroy ou polyester et laine.

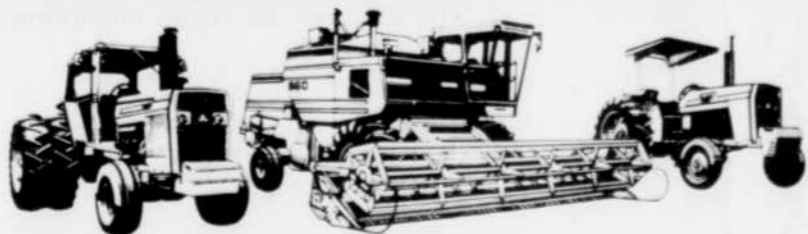
\$139⁵⁰
SPECIAL

Du 31 octobre au 28 novembre '81 inclusivement

Chaque achat vous donnera la chance de gagner un aspirateur Electrolux. Tirage le 23 décembre '81 à 20 heures.

20% DE RÉDUCTION DURANT NOVEMBRE

Plus abandon des frais de crédit ou financement au TPA de 13,9%



Massey a réduit nos prix sur toutes les machines MF neuves

Durant tout le mois de novembre, Massey-Ferguson réduit de 20% les prix de toutes les machines MF neuves. Vous pouvez ainsi profiter des plus grosses économies que nous ayons jamais offertes. Mais ces économies ne s'appliquent qu'aux machines achetées durant novembre, mais juste à temps pour les réductions d'impôt de l'année. Donc, venez vite nous voir.

Choix du financement

Si vous êtes qualifié pour le financement avec Massey-Ferguson, nous pouvons vous faciliter encore davantage l'achat d'une nouvelle machine Massey, grâce au choix des deux options de financement suivantes:

1. Abandon des frais de crédit jusqu'à la saison d'emploi

Tracteurs et instruments aratoires... 1^{er} mars 1982
Machines de fenaison... 1^{er} mai 1982
Moiss-batteuses (grain)... 1^{er} août 1982
Moiss-batteuses (maïs)... 1^{er} sept. 1982

2. Ou financement au TPA de 13,9%

Cette option de financement à taux bas, soit un taux de pourcentage annuel de 13,9% pendant deux ans, est offerte aux acheteurs qualifiés. C'est un bon moyen de déjouer l'inflation.

SPECIALS AUSSI EN ÉQUIPEMENT USAGÉ.

L'abandon des frais de crédit et le financement au TPA de 13,9% sont aussi offerts aux acheteurs qualifiés par MF sur des machines usagées sélectionnées de notre stock.

Hâtez-vous! Ces économies de réduction des prix ne sont valables que durant novembre 1981.



PAUL SIMONEAU, propr. 25 ans d'expérience



SERVICE DE DÉPANNAGE 24 heures
Tél.: 567-1489 563-6873

PAUL SIMONEAU Inc.

1261 RUE KING EST, SHERBROOKE - TÉL.: 563-4343

du soleil au foyer

Mon programme Protection-Confort: un gage de confort et d'économie d'énergie.

Un appareil de chauffage en bon état donne un meilleur rendement et dure plus longtemps. En outre, il consomme moins de mazout domestique. Et de nos jours, la conservation de l'énergie est si importante que mon programme Protection-Confort est plus avantageux que jamais. Voyez ce qu'il offre.

Mise au point annuelle de l'appareil de chauffage.

Une mise au point annuelle de l'appareil de chauffage de votre domicile effectuée par des spécialistes vous permettra d'affronter l'hiver sans crainte. Les pièces importantes sont nettoyées ou réglées afin d'assurer un meilleur rendement et le plus de confort possible.

Protection pour pièces et main-d'oeuvre, 24 heures par jour.

Mon programme Protection-Confort couvre les frais de réparation ou de remplacement, installation comprise, de la plupart des pièces importantes. Finies les notes de réparation élevées! Et si votre appareil de chauffage tombe en panne, vous pouvez compter sur nos spécialistes 24 heures par jour, 7 jours par semaine.

Tout un programme!

Nous offrons un service d'entretien complet avec pièces et main-d'oeuvre, en plus d'un service rapide en cas de panne. Bref, un foyer confortable grâce à un appareil de chauffage en bon état... vous permettant ainsi d'économiser à la fois mazout et argent.

Fiez-vous à moi pour vous assurer confort et économie tout l'hiver

André Poulin
président

PETROLES A. POULIN LTEE

AGENT GULF

184, Wellington sud — 569-2563 — Sherbrooke



On est de service

Marque déposée et conception graphique Gulf de Gulf Oil Corporation, utilisées par l'utilisateur inscrit Gulf Canada Limited

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

N.B. Tous les postes annoncés sont ouverts également aux femmes et aux hommes.



**DONOHUE
NORMICK
INC.**

Afin de compléter l'équipe affectée à l'entretien de l'usine de papier journal à Amos, la compagnie Donohue Normick Inc. est à la recherche de:

● **Mécaniciens d'entretien**

Qualifications

Les personnes recherchées devront posséder une formation et/ou une expérience équivalente à un des quatre (4) points mentionnés ci-dessous:

- Un DEC en mécanique d'entretien
- Un cours technique en ajustage mécanique
- L'équivalent d'un des deux points précédents plus cinq (5) ans d'expérience
- Huit (8) ans d'expérience en entretien mécanique industrielle

Lieu de travail

Amos

Conditions de travail

La rémunération et les avantages sociaux sont des plus compétitifs.

Les personnes intéressées pourront faire parvenir leur curriculum vitae à:

YVES LANOUE
Adjoint au directeur du personnel
DONOHUE NORMICK INC.
Case postale 939
Route 395 ouest
Amos, QC
J9T 3A6

Ces postes s'adressent également aux hommes et aux femmes

Ref 81 019

fonction publique municipale

GREFFIER-ADJOINT

Cour municipale

NATURE DE L'EMPLOI: Sous l'autorité du Greffier de la Cour, le titulaire est responsable de l'administration des activités suivantes: rédaction des plaintes, confection des rôles, contrôle des dossiers et de la signification des procédures, exécution des jugements, renseignements au public. Il est également responsable de l'équipe chargée de traiter les procédures relatives aux infractions de circulation et de stationnement. Il collabore avec le Greffier à l'examen et à la solution des problèmes d'importance se rapportant à la gestion de son personnel et à la rationalisation du travail; il voit au règlement des problèmes de discipline survenant dans sa sous-division. De plus, il remplace le Greffier dans certaines circonstances.

QUALITES REQUISES: Détenir un diplôme d'études collégiales dans une discipline compatible à la nature de l'emploi (techniques administratives, judiciaires). Posséder plusieurs années d'expérience pertinente dans des emplois que l'on retrouve généralement dans le Greffe d'une Cour de juridiction pénale dans des postes impliquant de la direction de personnel. Une combinaison d'instruction et d'expérience reliée à la nature de l'emploi et jugée suffisante pourra aussi être considérée.

Divers: A compétence égale, une préférence au moment de la nomination sera accordée aux candidats résidant sur le territoire de la Ville de Montréal et s'étant rendus éligibles à l'emploi; parler et écrire le français et l'anglais; capacité d'analyse et de synthèse; habileté à rédiger des rapports; aptitudes à diriger du personnel.

TRAITEMENT: \$28,580 - \$33,613, selon les qualifications.

S'inscrire au moyen du questionnaire "demande d'emploi" qui s'obtient au service du Personnel, "Edifice le Vieux Palais", 155 est, rue Notre-Dame, bureau 125, Montréal H2Y 1B5 et le retourner accompagné des documents requis (originaux). Tél.: 872-3236.

Les candidats doivent posséder les qualités personnelles appropriées et satisfaire aux exigences physiques de l'emploi. Ce concours est également ouvert aux femmes et aux hommes.



VILLE DE MONTRÉAL



LE DOMAINE TECHNIQUE VOUS INTERESSE. LES DEFIS. L'ESPRIT D'EQUIPE ET L'AVEVENTURE.

Le 714e Escadron des Communications de la Réserve des Forces Canadienne est peut-être l'exécutoire que vous recherchez.

Nous vous offrons de devenir militaire à temps partiel et de travailler dans les domaines suivants: opérateurs radio et télé-imprimeur, poseurs de lignes, mécanique, approvisionnement, stage de formation au Canada et à l'étranger. Emploi d'été assuré. Le tout dans une atmosphère de franche camaraderie.

Si vous avez 17 ans et désirez de plus amples renseignements, téléphonez en tout temps à

565-4755.



Gestion de projets

Cette entreprise dynamique réalisant des projets de construction et d'entretien électrique de grande envergure offre d'exceptionnelles perspectives d'avancement. Un taux de croissance soutenu l'amène à créer ce nouveau poste.

Relevant directement du Président, le titulaire

- possède une bonne expérience de la comptabilité de projets, notamment la détermination des coûts pour fins d'estimations et de contrôle
- est capable de développer et de mettre en place des rapports de gestion et d'en faire l'analyse
- peut réaliser des études de rentabilité ou tout autre travaux spéciaux
- maîtrise l'usage des systèmes d'informatique

Le candidat recherché a la maturité pour travailler de façon autonome, et peut communiquer aisément à tous les niveaux. Il est gradué universitaire, détient un titre professionnel et possède au moins cinq années d'expérience pertinente.

Le salaire offert est très compétitif.

Les offres de service seront traitées confidentiellement. Rappeler la mention Dossier n° 8822.

**Pricewaterhouse
& Associates**
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION

1200 Avenue McGill College
Montréal, Québec H3B 2G4

Membre de l'Association canadienne des conseillers en administration

UNIVERSITE DE MONCTON

L'Université sollicite des candidatures de BIBLIOTHECAIRE

(Poste temporaire, jusqu'au 31/12/83) à combler immédiatement

FONCTIONS: Sous la direction du chef de la référence participe à l'élaboration des procédures et des politiques du Service de la référence. Comprend, assiste, oriente et guide les utilisateurs dans leurs recherches spécifiques. Veille à l'utilisation rationnelle de la télé-référence et assiste à l'élaboration des profils des usagers.

EXIGENCES: Grade universitaire en bibliothéconomie (de préférence la maîtrise) et reconnu au Canada

Un minimum de deux années d'expérience pertinente en référence

Une expérience dans l'utilisation de la télé-référence constituera un atout important.

BENEFICES: Traitement annuel selon l'échelle de salaires actuellement en vigueur et établi selon les rangs de bibliothécaires I à IV.

Jouit d'un statut universitaire et professionnel, et des bénéfices accordés dans la convention collective de l'Association des bibliothécaires et professeurs de l'Université de Moncton.

Ce concours est ouvert aux canadiens et aux immigrants reçus seulement.

Faire parvenir son curriculum vitae avec deux références à:

Monsieur Albert Lévesque
Bibliothécaire en chef
Centre universitaire de Moncton
Université de Moncton
Moncton, Nouveau-Brunswick
E1A 3E9

40592

569-9201

Secrétaire exécutive

Exigences: Minimum de 4 ans d'expérience pertinente. Parfaite maîtrise du français et de l'anglais parlé et écrit.

Fonctions: Agir à titre de secrétaire du directeur général.

Effectuer le travail de réceptionniste. Les intéressés(ées) devront faire parvenir leur curriculum vitae ou communiquer chez:

72 Queen,
Lennoxville, Qué.
J1M 2C3
Tél.: 562-4754
poste 38

74758

PROGRAMMEUR RPG II

Si vous possédez deux (2) ou trois (3) ans d'expérience en RPG II, une bonne opportunité existe avec une compagnie qui progresse vite.

Connaissance du Système IBM 34 et de la langue anglaise serait avantageuse.

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

LE GROUPE DES COMPAGNIES
NORTH HATLEY
DIRECTEUR DU PERSONNEL
C.P. 540
NORTH HATLEY, QUEBEC
JOB 2CD

74445

INGENIEURS

OFFRE D'EMPLOI

Les divisions de Sherbrooke et de Drummondville de les Consultants SBCS Inc sont à la recherche d'ingénieurs pour leur service environnement.

Sous la direction du directeur du service, les ingénieurs seront chargés de projets municipaux et d'environnement et de ce fait, auront à coordonner les études, les préparations de plans et la surveillance des dossiers, qui leur seront confiés.

Les candidats doivent être membres de l'Ordre des Ingénieurs du Québec et posséder 5 ans d'expérience en génie municipal ou dans des secteurs connexes. Une maîtrise en environnement sera un atout additionnel.

La rémunération des candidats choisis sera établie selon la politique du Groupe SBCS et basée sur les qualifications et l'expérience.

Les candidats doivent faire parvenir, avant le 27 novembre 1981, une demande d'emploi accompagnée d'un curriculum vitae récent à:

LES CONSULTANTS SBCS INC
2702, rue Galt ouest
Sherbrooke (Québec)
J1K 2V8

Compétence de: M. André - P. Robert, ing., d.s.a.

LES CONSULTANTS SBCS INC.

74784

CONTROLEUR

Entreprise dynamique et d'envergure dans le domaine de l'alimentation recherche un contrôleur.

Lieu de travail: Sherbrooke.

Salaires et conditions de travail: Déterminés selon l'expérience et les qualifications du candidat.

Le candidat devra:

- posséder un diplôme de C.A. ou de C.G.A.
- posséder au moins cinq ans d'expérience dans sa profession
- être familier avec un système comptable ordinaire et le contrôle budgétaire

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

CASIER 82
LA TRIBUNE LTEE
1950, rue Roy Sherbrooke
J1K 2X8

74760

Votre emploi actuel vous donne-t-il une satisfaction, vous permet-il d'espérer un avenir intéressant?

Vous êtes l'homme ou la femme que nous cherchons si:

- 1) vous avez 25 ans ou plus, mariée de préférence.
- 2) vous possédez un certificat d'études secondaires V ou l'équivalent.
- 3) votre situation présente n'offre pas l'opportunité que vous ambitionnez.
- 4) Vous êtes travailleur et ambitieux.

N'hésitez pas à communiquer avec nous à:

Casier 84
La Tribune
1950 rue Roy,
Sherbrooke, P.Q.
J1K 2X8

74773



Compagnie mutuelle d'assurance
siège social: Drummondville, Qué.

DIRECTEUR-ADJOINT D'AGENCE

FONCTION

- 1° Collaborer avec le Directeur d'Agence pour assurer la direction d'une équipe d'Assureurs-Vie de carrière.
- 2° Recruter un nombre suffisant d'Assureurs-Vie.
- 3° Assumer leur formation et leur entraînement.
- 4° Exercer une supervision constante sur les activités de sollicitation.

QUALIFICATIONS

- 1° Diplôme d'études collégiales
- 2° Diplôme CFAAV ou CLU de préférence
- 3° Au moins trois années d'expérience dans la vente de l'assurance-vie

LIEU DE TRAVAIL: Sherbrooke
BUR: 1152 King ouest,
Sherbrooke.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae à Claude Vallettes, CLU, Directeur des Ventes, L'Union-Vie, 142 Hériot, Drummondville, J2C 1J8 (Québec)

Ou téléphonez à 1-819-478-1315, nous acceptons les frais.

Discretion assurée.

Agent des ressources humaines (Sécurité et santé au travail)

La Ville de Sherbrooke est à la recherche d'un candidat d'expérience pour assumer la fonction suivante:

LA FONCTION

- Conçoit et met sur pied des méthodes et procédures permettant la cueillette des renseignements pertinents à l'analyse de la situation en santé et sécurité
- Établit le registre des dangers inhérents aux différents postes disponibles à la Ville.
- Élabore des programmes de prévention en tenant compte des priorités et des besoins spécifiques de chaque service. Conçoit un mécanisme de contrôle permettant d'évaluer les effets de ces programmes.
- Élabore des programmes de formation axés sur les besoins des différentes catégories d'employés.
- Informe les personnes concernées de la législation en santé et sécurité.
- Agit comme personne-ressource auprès des comités de santé-sécurité et enquête au besoin sur certains accidents.
- Développe et maintient de saines relations avec les différents services, les comités de santé-sécurité, la C.S.S.T., le D.S.C., les associations sectorielles et les organismes patronaux s'intéressant à la santé et à la sécurité au travail.
- Assiste son supérieur immédiat dans la négociation des conventions collectives et dans certains cas de griefs.
- Accomplit toutes autres tâches connexes à la demande de son supérieur.

LES EXIGENCES

- Diplôme de premier cycle en Relations Industrielles ou l'équivalent.
- Avoir deux (2) années d'expérience pertinente à la fonction.
- Posséder des connaissances relatives aux problèmes d'environnement, aux principes d'ergonomie et aux relations de travail.
- Avoir démontré un intérêt marqué pour la sécurité et la santé au travail.

LE TRAITEMENT

Le traitement sera établi en fonction de la formation et de l'expérience du candidat selon notre politique de rémunération du personnel cadre.

Toute personne intéressée est priée de faire parvenir votre curriculum vitae avant le 4 décembre 1981 à l'adresse suivante:

Agent des Ressources Humaines
VILLE DE SHERBROOKE
144, rue Wellington nord
Sherbrooke (Québec)
J1H 5C5

74427

74450